



# PROGRAMME D'ÉTUDES

Soutien aux services d'assistance en établissement  
de santé et de services sociaux (DEP 5405)

**SECTEUR DE FORMATION : SANTÉ**

# Équipe de production

## Coordination

*Michelle Lemieux*

Responsable du secteur de formation Santé  
Direction de la formation professionnelle  
Ministère de l'Éducation

*Marie-Pier Riverin Gagnon*

Conseillère à la révision des programmes d'études  
du secteur de formation Santé  
Direction de la formation professionnelle  
Ministère de l'Éducation

## Collaborations spéciales

*Marie-Pier Jobin*

Coordonnatrice, Formation professionnelle  
et Formation continue  
Fédération des centres de services scolaires du Québec

*Nicole Gendron*

Spécialiste en élaboration de programmes d'études,  
consultante en formation  
Nicole Gendron enr.

## Conception et rédaction

*Caroline Jinchereau*

Spécialiste de l'enseignement  
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

*Elisabeth Szots*

Spécialiste en élaboration de programmes d'études  
Solution Formation-Conseil

## Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction générale  
des communications du ministère de l'Éducation

## Mise en pages et édition

Sous la responsabilité du Secteur de la réussite éducative  
et de la main-d'œuvre du ministère de l'Éducation

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2025

ISBN 978-2-555-02152-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

25-134-03\_w1

## Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices des milieux de l'éducation et du travail. Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes.

### Milieu de l'éducation

---

*Nathalie-Diana Bélanger*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup

*Valérie Bilodeau*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire des Patriotes

*Jean Michel Bisailon*  
Conseiller pédagogique  
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

*Jean-François Duval*  
Conseiller pédagogique  
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

*Sandra Hulmann*  
Directrice adjointe pour les programmes d'études santé,  
Agent de liaison pour le programme APED  
Centre de services scolaire de Montréal

*Nathalie Langlois*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire de Laval

*Émilie Leclerc*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

*Dahlia Moses*  
Enseignante  
Lester B. Pearson School Board

*Claudie Roy*  
Conseillère pédagogique  
Centre de services scolaire de Montréal

*Maggie Soldano*  
Directrice de la formation continue  
Représentante des commissions scolaires anglophones  
Lester B. Pearson School Board

### Milieu du travail

---

*Marie-Christine Aubé*  
Conseillère à la Direction du soutien à domicile  
Direction générale des aînés et des proches aidants  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*François Bédard*  
Conseiller à la Direction des soins et des services infirmiers  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Karine Labarre*  
Conseillère à la Direction des soins infirmiers  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Cindy Miller*  
Conseillère  
Direction de la prévention et du contrôle des infections  
pour les milieux de vie, hébergement et réadaptation  
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle  
et des affaires institutionnelles  
MSSS

*Geneviève Plourde*  
Conseillère à la Direction des soins infirmiers  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Claudine Tremblay*  
Conseillère à la Direction des soins infirmiers  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

# Analyse de profession

Trois ateliers d'analyse de profession des métiers de préposée et préposé aux bénéficiaires et d'auxiliaire aux services de santé et sociaux se sont tenus en visioconférence aux dates suivantes : le 5 octobre 2023, pour le métier d'auxiliaire aux services de santé et sociaux pour les soins à domicile; le 11 octobre 2023 pour le métier de préposée et préposé aux bénéficiaires en milieux de soins de courte durée et de soins critiques et le 12 octobre 2023 pour le métier de préposée et préposé aux bénéficiaires en milieux de soins de longue durée. Le ministère de l'Éducation tient à remercier les personnes qui ont participé à un ou plusieurs de ces ateliers.

## Milieu du travail

---

*Quilliana Helena Almonte-Hébert*  
ASSS  
CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal

*Catherine Arcand*  
PAB  
CISSS de la Montérégie

*Laurie-Anne Beaulieu-Boucher*  
PAB  
CIUSSS de la Capitale-Nationale

*Gino Bergeron*  
ASSS  
CIUSSS de la Capitale-Nationale

*Simon Blanchette*  
PAB  
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

*Chantal Brousseau*  
ASSS  
CIUSSS de l'Estrie

*Marie-Germa Célestin*  
PAB  
CISSS de Laval

*Karine Gingras*  
PAB  
CHU de Québec-Université Laval

*Louis Guenette*  
PAB  
CISSS de Chaudière-Appalaches

*Jennyfer Guibault-Huberdeau*  
ASSS  
CISSS de Laval

*Katherine Huard*  
ASSS  
CISSS de la Gaspésie

*Chantal Johnson*  
ASSS  
CISSS de Chaudière-Appalaches

*Dominique Labrie*  
PAB  
CISSS de la Montérégie

*Valérie Landreville*  
ASSS  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

*Simon Laroche*  
PAB  
CHU de Québec-Université Laval

*Josée Morin*  
ASSS  
CISSS de la Côte-Nord

*Charles Morissette*  
ASSS  
CIUSSS de la Capitale-Nationale

*Marie-Ève Nadeau*  
ASSS  
CISSS de Chaudière-Appalaches

*Lyne Ouellet*  
PAB  
CISSS des Laurentides

*Marie-Pier Ouellet*  
PAB  
CISSS du Bas-Laurent

*Lucien Richard*  
PAB  
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie

*Jessy Rodgers*  
PAB  
CISSS de la Côte-Nord

*Patricia Roy*  
PAB  
CIUSSS de la Capitale-Nationale

*Pierre-Antoine Sarazin*  
PAB  
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

*Catherine St-Pierre*  
ASSS  
CISSS de la Montérégie

*Michèle Taraud*  
PAB  
CIUSSS de l'Estrie

*Caroline Therrien*  
ASSS  
CISSS des Laurentides

*Jessica Turgeon*  
PAB  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

*Kathleen Vallée*  
PAB  
CISSS de la Gaspésie

## Observateurs

---

*François Bédard*

Conseiller à la Direction des soins et des services infirmiers >  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Hugo Brossoit*

Directeur gestion et développement des ressources humaines  
Association des établissements privés conventionnés

*Marlène Gagné*

Conseillère à la formation professionnelle et à l'éducation des  
adultes  
Fédération des centres de services scolaires du Québec

*Nicole Gendron*

Spécialiste en élaboration de programmes d'études,  
consultante en formation  
Nicole Gendron enr.

*Sandra Hulmann*

Directrice adjointe pour les programmes d'études santé, Agent  
de liaison pour le programme APED  
Centre de services scolaire de Montréal

*Karine Labarre*

Conseillère à la Direction des soins infirmiers  
Direction générale des affaires universitaires, médicales,  
infirmières et pharmaceutiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Maggie Soldano*

Directrice de la formation continue  
Représentante des commissions scolaires anglophones  
Lester B. Pearson School Board



# Table des matières

Présentation du programme d'études .....	1
Éléments constitutifs .....	1
Aspects de mise en œuvre .....	3
Synthèse du programme d'études .....	5
<b>Première partie .....</b>	<b>9</b>
Buts du programme d'études .....	11
Intentions éducatives .....	13
Énoncés des compétences du programme d'études .....	13
Matrice des compétences .....	14
Harmonisation .....	17
<b>Deuxième partie .....</b>	<b>19</b>
Compétences du programme d'études .....	19
Analyse des métiers, aspects législatif et éthique .....	21
Communication, collaboration et réalités familiales, sociales et culturelles .....	25
Prévention et contrôle des infections et de la contamination .....	31
Besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques .....	37
Approches relationnelles .....	43
Services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne au regard des soins de longue durée .....	49
Soins palliatifs et de fin de vie .....	57
Premiers secours .....	63
Interventions auprès d'une clientèle en perte d'autonomie en établissement de soins de longue durée ....	69
Limites d'intervention pour l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne .....	75
Tâches liées aux services d'assistance au regard des soins de courte durée et des soins critiques .....	81
Interventions en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques .....	87
Tâches au regard des soins à domicile .....	93
Intégration au milieu de travail .....	101



## Présentation du programme d'études

Le programme d'études présente les compétences nécessaires pour exercer un métier au seuil d'entrée sur le marché du travail. De plus, la formation permet à la travailleuse et au travailleur d'acquérir une polyvalence qui lui sera utile dans son cheminement professionnel ou personnel.

Le programme d'études est constitué d'un ensemble cohérent de compétences à développer. Il précise les cibles des apprentissages et les grandes orientations à privilégier pour la formation. Les compétences sont liées à la maîtrise des tâches du métier ou encore à des activités de travail ou de vie professionnelle ou personnelle, le cas échéant. Les apprentissages attendus de l'élève se réalisent dans un contexte de mise en œuvre de la compétence et visent un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser.

Conformément à la Loi sur l'instruction publique<sup>1</sup>, les programmes d'études « comprennent des objectifs et un contenu obligatoires et peuvent comprendre des objectifs et un contenu indicatifs qui doivent être enrichis ou adaptés selon les besoins des élèves qui reçoivent les services ». Pour la compétence traduite en comportement, les composantes obligatoires englobent l'énoncé de la compétence, les éléments de la compétence, le contexte de réalisation et les critères de performance et, pour la compétence traduite en situation, les rubriques correspondantes.

À titre indicatif, le programme d'études présente une matrice des compétences, des intentions éducatives, les savoirs liés à chaque compétence et les balises relatives aux savoirs. Pour chacune des compétences, une durée est suggérée. Toutes les composantes formulées à titre indicatif dans le programme d'études peuvent être enrichies ou adaptées selon les besoins de l'élève, de l'environnement et du milieu de travail.

## Éléments constitutifs

### Buts du programme d'études

Les buts du programme d'études présentent le résultat recherché au terme de la formation et une description générale du métier; ils reprennent les quatre buts généraux de la formation professionnelle.

### Intentions éducatives

Les intentions éducatives sont des visées pédagogiques qui présentent des orientations à favoriser dans la formation de l'élève en matière de grandes habiletés intellectuelles ou motrices, d'habitudes de travail ou d'attitudes. Elles touchent généralement des aspects significatifs du développement personnel et professionnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites en ce qui concerne les buts du programme d'études ou les compétences. Elles visent à orienter l'action pédagogique attendue pour mettre en contexte les apprentissages des élèves, avec les dimensions sous-jacentes à l'exercice d'un métier. Les intentions éducatives peuvent guider les établissements dans la mise en œuvre du programme d'études.

---

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3, article 461).

## Compétence

La compétence est le pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches, des activités de vie professionnelle ou personnelle, et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs : connaissances et habiletés de divers domaines, stratégies, perceptions, attitudes, etc.

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage.

### 1 Compétence traduite en comportement

La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. Elle comprend :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de profession, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que d'autres déterminants.
- *Les éléments de la compétence*, qui décrivent les aspects essentiels à la compréhension de la compétence, sous forme de comportements particuliers. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.
- *Le contexte de réalisation*, qui correspond à la situation lors de la mise en œuvre de la compétence, au seuil d'entrée sur le marché du travail. Le contexte vise à reproduire une situation réelle de travail et ne décrit pas une situation d'apprentissage ou d'évaluation.
- *Les critères de performance*, qui définissent des exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence. Pour chacun des éléments, les critères de performance permettent de porter un jugement sur l'acquisition de la compétence. Pour l'ensemble de la compétence, ils décrivent des exigences liées à l'accomplissement d'une tâche ou d'une activité et donnent des indications sur la performance recherchée ou sur la qualité globale du produit ou du service attendu.

### 2 Compétence traduite en situation

La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages. Les actions et les résultats varient selon les personnes. Elle comprend :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de profession, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle ainsi que d'autres déterminants.
- *Les éléments de la compétence*, qui mettent en évidence les éléments essentiels de la compétence et permettent une meilleure compréhension de celle-ci quant à l'intention poursuivie. Les éléments de la compétence sont au cœur de la mise en œuvre de cette situation éducative.
- *Le plan de mise en situation*, qui décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Le plan de mise en situation comporte habituellement les moments clés d'apprentissage traduits en trois étapes reliées à l'information, la réalisation et la synthèse.
- *Les conditions d'encadrement*, qui définissent les balises à respecter par l'enseignante ou par l'enseignant et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- *Les critères de participation*, qui décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases de la situation éducative.

## **Savoirs liés**

Les *savoirs liés à la compétence* et les *balises* sont fournis à titre indicatif. Les savoirs liés définissent les apprentissages les plus significatifs que l'élève est appelé à faire pour mettre en œuvre et assurer l'évolution de la compétence. Les savoirs liés sont en relation avec le marché du travail et sont accompagnés de balises qui renseignent sur leur champ d'application, leur niveau de complexité ou leur contenu de formation. Les savoirs liés comprennent généralement des apprentissages en relation avec les connaissances, les habiletés, les attitudes, etc.

## **Durée**

La durée totale du programme d'études est prescrite. Elle est associée au temps d'enseignement qui inclut l'évaluation des apprentissages, l'enrichissement ou l'enseignement correctif, selon les besoins de l'élève. La durée associée à la compétence indique le temps nécessaire qu'il faut pour la développer.

Le temps d'enseignement est assorti au temps de formation, temps moyen évalué au moment de l'élaboration du programme d'études pour l'acquisition de la compétence et pour l'évaluation des apprentissages. La durée est importante pour l'organisation de la formation.

## **Unité**

L'unité est un étalon qui sert à exprimer la valeur de chacune des compétences. L'unité correspond à quinze heures de formation.

# **Aspects de mise en œuvre**

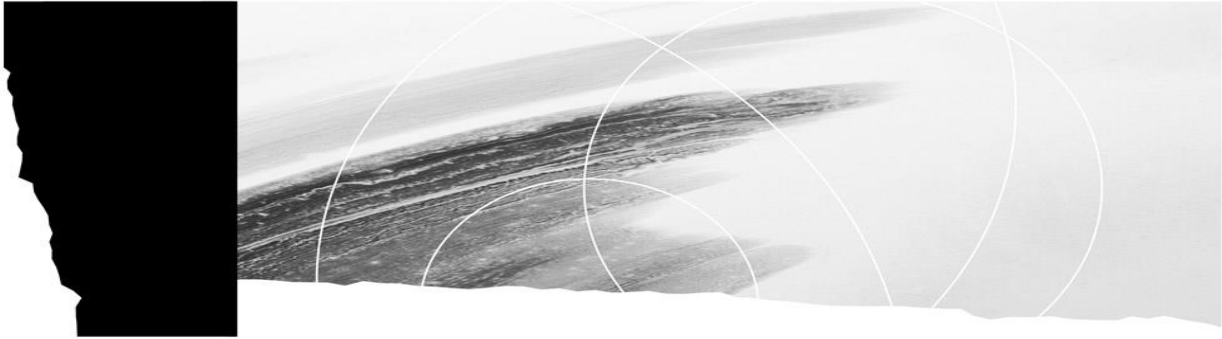
## **Approche programme**

L'approche programme s'appuie sur une vision d'ensemble du programme d'études et de ses différentes composantes (buts, intentions éducatives, compétences, etc.). Elle nécessite la concertation entre tous les acteurs concernés, que ce soit au moment de concevoir le programme d'études, au moment de planifier et réaliser sa mise en œuvre, ou encore à celui d'évaluer ses retombées. Elle consiste à faire en sorte que l'ensemble des interventions et des activités proposées vise les mêmes finalités, souscrit aux mêmes orientations. Pour l'élève, l'approche programme rend la formation plus signifiante, car les apprentissages se présentent en un tout plus cohérent.

## **Approche par compétences**

L'approche par compétences, pour l'enseignement en formation professionnelle, se traduit par une philosophie d'intervention visant à amener l'élève à mobiliser des ressources individuelles, à agir, réussir et progresser dans différents contextes, selon des performances définies, et avec tous les savoirs nécessaires. L'approche par compétences se réalise à travers des situations reflétant la vie professionnelle et personnelle.





---

5405

**Soutien aux services d'assistance en établissement de santé  
et de services sociaux**

---

Année d'approbation : 2025

---

<b>Type de sanction :</b>	Diplôme d'études professionnelles
<b>Type de programme :</b>	Formation initiale
<b>Nombre d'unités :</b>	47
<b>Nombre de compétences :</b>	14
<b>Durée totale :</b>	705 heures

---

Pour être admis au programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* menant au DEP, il faut satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

- La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

- La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que la réussite des cours de langue d'enseignement FRA 3103-1, FRA 3104-1 et FRA 3105-1, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents

La durée du programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* est de 705 heures; de ce nombre, 330 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier, et 375 heures à l'acquisition de compétences générales liées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Le programme d'études est divisé en 14 compétences dont la durée varie de 15 heures à 90 heures. Cette durée comprend le temps consacré à l'enseignement, à l'évaluation des apprentissages, à l'enrichissement et à l'enseignement correctif.

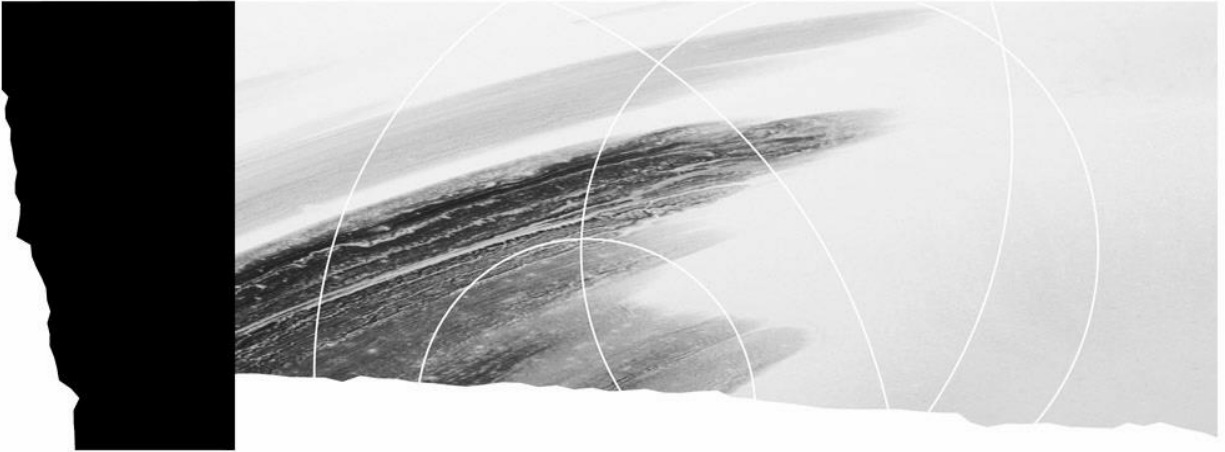
## **Particularités du programme d'études**

Ce programme d'études vise deux fonctions de travail : celle de préposée et préposé (PAB) aux bénéficiaires et celle d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS). Il couvre les milieux de travail suivants des établissements de la santé et des services sociaux : les établissements de soins de longue durée et de courte durée incluant les milieux de soins critiques, de même que les centres locaux de services communautaires (CLSC) pour les soins à domicile.

Le programme d'études est centré entre autres sur les aspects législatifs, réglementaires et normatifs en vigueur, sur les règles d'hygiène et d'asepsie ainsi que sur les règles de santé et de sécurité pour la personne soignée, pour soi et pour autrui. Il est aussi axé sur la considération de la personne dans sa globalité, sur les activités permettant la continuité des soins, ainsi que sur la communication et la collaboration.

<b>Rappel de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Numéro</b>	<b>Durée</b>	<b>Unités</b>
Analyse des métiers, aspects législatif et éthique	253702	1	30	2
Communication, collaboration et réalités familiales, sociales et culturelles	253714	2	60	4
Prévention et contrôle des infections et de la contamination	253722	3	30	2
Besoins de la clientèle atteinte de maladies et d'incapacités physiques	253733	4	45	3
Approches relationnelles	253743	5	45	3
Services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne au regard des soins de longue durée	253756	6	90	6
Soins palliatifs et de fin de vie	253762	7	30	2
Premiers secours	253772	8	30	2
Interventions auprès d'une clientèle en perte d'autonomie en établissement de soins de longue durée	253785	9	75	5
Limites d'intervention pour l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne	253791	10	15	1
Tâches liées aux services d'assistance au regard des soins de courte durée et des soins critiques	253804	11	60	4
Interventions en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques	253815	12	75	5
Tâches au regard des soins à domicile	253823	13	45	3
Intégration au milieu de travail	253835	14	75	5





## **Première partie**

---

**Buts du programme d'études**

**Intentions éducatives**

**Compétences du programme d'études  
et matrice**

**Harmonisation**



## Buts du programme d'études

Le programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* prépare à l'exercice des métiers de préposée et préposé aux bénéficiaires (PAB) ainsi que d'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS).

Les PAB peuvent travailler dans divers établissements de santé et de services sociaux, tels que les centres hospitaliers (CH) pour des unités de soins de courte durée ou de soins critiques, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres de réadaptation (CR), les instituts universitaires, les services ambulatoires, etc. Les ASSS travaillent auprès de la clientèle à domicile via les services des centres locaux de services communautaires (CLSC) des établissements de santé et de services sociaux.

Leur travail est encadré par des lois, des règlements et des normes en vigueur ainsi que par des politiques, des procédures et des protocoles d'établissements de santé et de services sociaux.

Les PAB et les ASSS réalisent, à partir d'un plan d'intervention et d'un plan de travail entre autres, un ensemble de tâches et d'activités auprès de personnes de tout âge (dont les nouveau-nés). Leur travail consiste à les accompagner, à suppléer à leurs incapacités et à maintenir ou à favoriser leur autonomie dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne (AVQ). En soins de longue durée, les PAB travaillent principalement avec des personnes âgées, mais également auprès d'une clientèle adulte en perte d'autonomie.

Les PAB et les ASSS ont pour tâches de planifier leur travail, de collaborer aux activités liées à la continuité des soins et d'effectuer des services d'assistance personnelle liés aux AVQ. Elles ou ils collaborent à des activités liées aux soins palliatifs et de fin de vie. Elles ou ils effectuent des activités liées au nettoyage, à la désinfection ainsi qu'au rangement de l'équipement, du matériel et de l'environnement. Dans le cadre de leur travail, les PAB et les ASSS veillent en tout temps à la prévention et au contrôle des infections et de la contamination. De plus, elles ou ils veillent à la prévention des risques liés à la santé et à la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Plus spécifiquement, les PAB effectuent aussi des activités liées à l'admission, au départ, au transfert et au congé de la personne, que ce soit dans des établissements de soins de courte ou de longue durée.

Les ASSS peuvent travailler à domicile ou en milieu de vie substitut. Pour les soins à domicile, les ASSS contribuent à soutenir la personne dans l'organisation de son milieu de vie. Elles ou ils tiennent compte des problématiques familiales, sociales et culturelles, le cas échéant. Elles ou ils favorisent l'intégration et la socialisation de la personne dans des activités occupationnelles et communautaires. De plus, les ASSS effectuent des soins non invasifs d'assistance liés aux AVQ (activités non réglementées).

Les PAB et les ASSS accomplissent des activités essentielles liées aux tâches, qui sont omniprésentes tout au long du travail. Parmi celles-ci, elles ou ils sont appelés à interagir avec la personne et ses proches et à créer un lien de confiance professionnel, à adapter leur approche aux différents types de clientèles et à composer avec des réalités familiales, sociales et culturelles. Elles ou ils doivent en outre s'adapter à différentes situations ainsi qu'à l'environnement de travail.

Les PAB et les ASSS travaillent au sein d'une équipe interdisciplinaire, dans les limites de leurs responsabilités et dans le respect de celles des autres intervenantes et intervenants. Elles ou ils communiquent leurs observations liées à l'état, aux comportements et aux besoins de la personne ou de ses proches ainsi qu'à la situation, le cas échéant. De ce fait, elles ou ils collaborent à la planification des services, aux suivis concernant la personne ainsi qu'à l'élaboration et à la réalisation du plan de soins et du plan d'intervention.

Les PAB et les ASSS doivent signaler, à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné, tout changement dans l'état de la personne ou toute situation d'urgence.

L'exercice du métier d'ASSS nécessite une importante capacité d'adaptation, compte tenu des types de clientèles et des besoins variés, des maladies et des incapacités multiples, des contextes variables et de l'équipement propre à chaque milieu de travail. Cela exige d'intervenir avec une éthique professionnelle rigoureuse ainsi qu'un grand sens des responsabilités et de l'organisation. De plus, leur sens de l'observation leur permet de prêter une attention particulière aux variations de l'état de santé global de la personne.

Dans l'exercice de leur métier, les PAB s'adaptent constamment aux situations changeantes, compte tenu de l'instabilité de la clientèle, ce qui nécessite d'intervenir avec prudence et discernement et de prêter une attention particulière aux changements dans l'état de santé global de la personne. Elles ou ils composent avec la gestion du stress, font preuve de souplesse et d'une bonne capacité d'adaptation. Cela exige d'intervenir avec une éthique professionnelle rigoureuse ainsi qu'un bon sens des responsabilités, de l'observation et de l'organisation.

Conformément aux buts généraux de la formation professionnelle, le programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice d'un métier, soit :
  - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités qui sont associées à un métier;
  - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.).
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
  - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier du métier choisi;
  - lui faire connaître ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur.
- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
  - lui permettre de développer son autonomie, sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail;
  - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
  - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise;
  - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.
- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
  - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
  - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

## Intentions éducatives

Les intentions éducatives incitent le personnel enseignant à intervenir dans une direction donnée chaque fois qu'une situation s'y prête. Elles sont de nature continue et sont propices à l'acquisition chez l'élève d'habitudes, d'attitudes et de comportements qui favorisent l'intégration au marché du travail.

Pour le programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* les intentions éducatives sont les suivantes :

- Agir dans le respect des lois, des règlements et des normes en vigueur;
- Agir selon les règles et l'éthique des métiers visés et adopter les comportements professionnels attendus dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- Respecter la personne et les proches dans leur dignité et leur globalité;
- Respecter la confidentialité de l'information et faire preuve de discrétion;
- Adopter une approche centrée sur les besoins des personnes et des proches;
- Développer la conscience de l'incidence du travail accompli sur la santé et la sécurité de la clientèle ainsi que sur la qualité de l'environnement;
- Développer la capacité d'établir et de maintenir des relations de travail harmonieuses;
- Veiller sur la santé et la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.

## Énoncés des compétences du programme d'études

### Liste des compétences

- Analyser les fonctions de travail.
- Adopter des approches relationnelles favorisant la communication et la collaboration.
- Prévenir et contenir les infections et la contamination.
- Établir des liens entre l'état de la personne et ses besoins, les altérations et les interventions requises.
- Adapter son approche selon l'état de la personne, ses comportements ou sa réalité clinique.
- Effectuer des services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne au regard des soins de longue durée.
- Adapter son approche et les services d'assistance personnelle au regard des soins palliatifs et de fin de vie.
- Dispenser les premiers secours et appliquer des mesures d'urgence.
- Intervenir auprès d'une clientèle en perte d'autonomie en établissement de soins de longue durée.
- Juger de ses limites d'intervention dans le cadre de l'administration de médicaments et des soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne.
- Effectuer des tâches liées aux services d'assistance au regard des soins de courte durée et des soins critiques.
- Intervenir auprès de la clientèle en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.
- Effectuer des tâches liées au métier d'ASSS au regard des soins à domicile.
- S'intégrer au milieu de travail soit en établissement de soins de longue durée, de courte durée, de soins critiques ou dans les milieux de soins à domicile.

## Matrice des compétences

La matrice des compétences met en évidence les relations entre les compétences générales, qui correspondent à des activités de travail ou de vie professionnelle, et les compétences particulières, qui sont propres au métier.

Le tableau étant à double entrée, la matrice permet de voir les liens qui unissent les éléments placés à l'horizontale et ceux placés à la verticale. Le symbole (○) marque un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Lorsque les symboles sont noircis, cela indique en outre que l'on tient compte de ces liens pour l'acquisition de compétences particulières. La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des compétences. De façon générale, on prend en considération une certaine progression relativement à la complexité des apprentissages et au développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des compétences.

MATRICE DES COMPÉTENCES													
Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux	Numéro de la compétence	Type d'objectif	Durée (h)	COMPÉTENCES GÉNÉRALES								TOTAL	
				1	2	3	4	5	6	7	8		10
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	Type d'objectif	Durée (h)	Analyser les fonctions de travail.	Adopter des approches relationnelles favorisant la communication et la collaboration.	Prévenir et contenir les infections et la contamination.	Établir des liens entre l'état de la personne et ses besoins, les altérations et les interventions requises.	Adapter son approche selon l'état de la personne, ses comportements ou sa réalité clinique.	Effectuer des services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne au regard des soins de longue durée.	Adapter son approche et les services d'assistance personnelle au regard des soins palliatifs et de fin de vie.	Dispenser les premiers secours et appliquer des mesures d'urgence.	Juger de ses limites d'intervention dans le cadre de l'administration de médicaments et des soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne.	
				1	2	3	4	5	6	7	8	10	
				C	C	C	C	C	C	C	C	C	
				30	60	30	45	45	90	30	30	15	375
Intervenir auprès d'une clientèle en perte d'autonomie en établissement de soins de longue durée.	9	C	75	○	●	●	●	●	●	●	○		
Effectuer des tâches liées aux services d'assistance au regard des soins de courte durée et des soins critiques.	11	C	60	○	●	●	●	●	●	●	○		
Intervenir auprès de la clientèle en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.	12	C	75	○	●	●	●	●	●	●	○		
Effectuer des tâches liées au métier d'ASSS au regard des soins à domicile.	13	C	45	○	●	●	●	●	●	●	●	●	
S'intégrer au milieu de travail soit en établissement de soins de longue durée, de courte durée, de soins critiques ou dans les milieux de soins à domicile.	14	S	75	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
Durée de la formation			330										705

Liens entre les compétences générales et les compétences particulières

- : Existence d'un lien
- : Application d'un lien



## Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

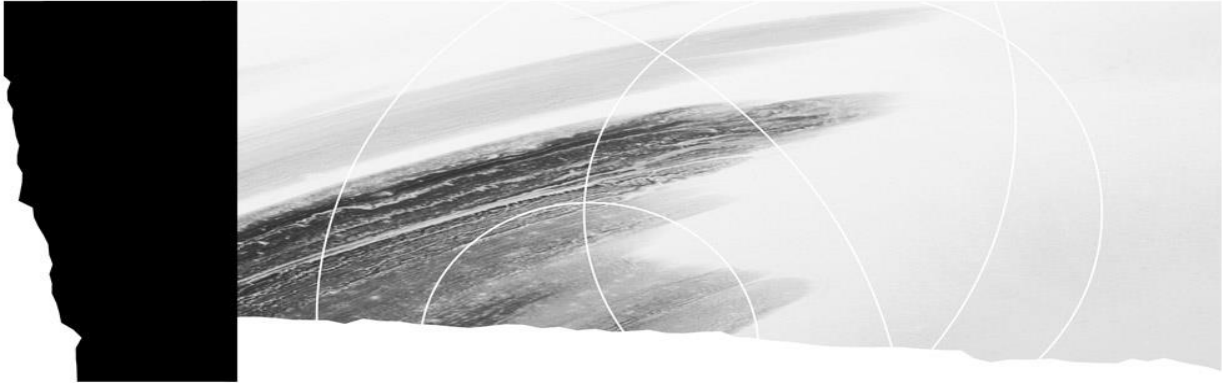
L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux* ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les informations relatives aux travaux réalisés et à leurs résultats sont présentées dans le document *Tableaux d'harmonisation Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux*.





## **Deuxième partie**

Compétences du programme d'études



Compétence 1          Durée 30 h          Unités 2

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Analyser les fonctions de travail.

**Contexte de réalisation**

- Pour les métiers de PAB et d'ASSS exercés dans différents milieux de soins des établissements de santé et de services sociaux (à domicile pour les ASSS ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques pour les PAB).
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données récentes portant sur les métiers de PAB et d'ASSS.
- À l'aide :
  - d'outils numériques et technologiques;
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Utilisation appropriée de la terminologie liée aux métiers.

**Éléments de la compétence**

- 1 Distinguer les métiers de PAB et d'ASSS ainsi que leurs principales caractéristiques.

**Critères de performance**

---

- Distinction juste des différents milieux de travail dans les réseaux publics, privés et communautaires du domaine de la santé et des services sociaux.
- Distinction juste des tâches au regard des métiers de PAB et d'ASSS.
- Mise en relation des principales tâches et des différents secteurs d'activité.
- Distinction juste des conditions d'exercice et des exigences liées aux métiers.
- Reconnaissance juste des limites de l'exercice des métiers.

- |   |   |
|---|---|
| <p>2 Mettre en relation les habiletés, les attitudes, les comportements professionnels attendus et les règles d'éthique avec des situations de travail.</p>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en relation juste entre les habiletés et les attitudes professionnelles avec les différentes tâches des métiers.</li> <li>• Distinction juste des comportements professionnels attendus dans l'exercice des métiers de PAB et d'ASSS.</li> <li>• Mise en relation juste des règles d'éthique professionnelle avec des situations de travail.</li> </ul>   |
| <p>3 Mettre en relation la pratique des métiers et les aspects législatifs, réglementaires et normatifs.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction juste des lois, des règlements et des normes du domaine de la santé et des services sociaux au regard des métiers de PAB et d'ASSS.</li> <li>• Mise en relation juste des lois, des règlements et des normes avec des situations de travail.</li> </ul>  |
| <p>4 Mettre en relation les risques concernant la santé et la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui et les droits et obligations du cadre législatif et réglementaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction juste des risques concernant la santé et la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui au regard des métiers de PAB et d'ASSS.</li> <li>• Mise en relation des droits et des obligations des travailleurs avec le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail.</li> </ul>  |
| <p>5 Prendre des moyens pour préserver et maintenir son équilibre personnel et professionnel dans l'exercice des métiers de PAB et d'ASSS.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé juste des causes du stress et de leurs conséquences sur sa santé mentale et physique.</li> <li>• Reconnaissance juste des signes physiques et affectifs indiquant l'atteinte de ses limites.</li> <li>• Détermination de moyens réalistes et applicables pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– prévenir le stress et accroître sa capacité à le gérer;</li> <li>– maintenir un équilibre personnel et professionnel.</li> </ul> </li> </ul> |

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Terminologie et abréviations liées au domaine de la santé.
- 1 Distinguer les métiers de PAB et d'ASSS ainsi que leurs principales caractéristiques.
- Organisation du système de santé et des services sociaux : organisation, types d'établissements (CISSS, CIUSSS, établissements non affiliés), mission des établissements, clientèles desservies.
  - Milieux de travail dans les réseaux publics, privés et communautaires du domaine de la santé et des services sociaux.
  - Caractéristiques du marché du travail et des métiers.

- Rôle et tâches au regard des métiers de PAB et d'ASSS selon les différents milieux de soins : rôle respectif, tâches communes, tâches distinctes, lieux de travail des PAB et des ASSS.
  - Conditions d'exercice : probation, vérification des antécédents judiciaires et vaccination.
  - Conditions de travail et rémunération : taux horaire et salaire annuel, avantages sociaux, exigences liées à l'horaire et aux disponibilités, quarts de travail.
  - Exigences du métier : exigences physiques (port de l'équipement de protection individuelle [EPI], station debout prolongée, espaces exigus, bruit, odeurs, chaleur, mouvements répétitifs, etc.) et exigences mentales (ex. : gestion du stress).
  - Formation continue : importance de se mettre à jour dans ses connaissances et compétences.
  - Limites de l'exercice des métiers.
- 2 Mettre en relation les habiletés, les attitudes, les comportements professionnels attendus et les règles d'éthique avec des situations de travail.
- Habiletés cognitives, motrices, kinesthésiques et perceptives.
  - Attitudes professionnelles : autonomie, empathie, attitude positive, communication interpersonnelle, jugement, capacité d'adaptation, ouverture, capacité de travailler en équipe, sens de l'organisation, capacité d'écoute, résilience et maturité émotionnelle.
  - Comportements professionnels attendus : respect de la personne, prise en considération de la personne dans sa globalité, sens des responsabilités, confidentialité et discrétion, décorum, santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui et autocritique, etc.
  - Politique des établissements concernant la promotion et le respect de la civilité au travail.
  - Règles d'éthique professionnelle en lien avec des situations de travail : droits de la personne, responsabilités des PAB et des ASSS, situations à caractère éthique et réseaux sociaux.
  - Règles et code de vie des établissements de la santé et des services sociaux.
  - Interventions lors de situations à caractère éthique.
  - Sécurité de l'information : règles et confidentialité et données personnelles.
- 3 Mettre en relation la pratique des métiers et les aspects législatifs, réglementaires et normatifs.
- Lois, règlements et normes du domaine de la santé et des services sociaux :
    - *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
    - *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12);
    - *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés*.
- 4 Mettre en relation les risques concernant la santé et la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui et les droits et obligations du cadre législatif et réglementaire.
- Droits et responsabilités des travailleuses et des travailleurs en lien avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.
  - Droits et obligations des employeurs.
  - Risques concernant la santé et la sécurité<sup>2</sup> pour la personne, pour soi et pour autrui.
  - Moyens de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

---

<sup>2</sup> Les moyens de prévention des risques concernant la santé et la sécurité de la personne sont abordés dans les compétences ultérieures concernées.

- 5 Prendre des moyens pour préserver et maintenir son équilibre personnel et professionnel dans l'exercice des métiers de PAB et d'ASSS.
- Facteurs de stress en milieu de travail.
  - Manifestations et signes physiques, physiologiques, affectifs et d'ordre psychosocial liés au stress et au déséquilibre personnel et professionnel.
  - Atteinte de ses limites : fatigue, tristesse, impatience et diminution de la vigilance.
  - Loi sur les normes du travail et politique des établissements concernant le harcèlement au travail.
  - Moyens pour évaluer sa capacité à composer avec le stress.
  - Moyens de prévention et de gestion du stress.
  - Attitudes et comportements favorables dans les situations stressantes.
  - Moyens de prévenir et de maintenir un équilibre personnel et professionnel.

Compétence 2          Durée 60 h          Unités 4

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Adopter des approches relationnelles favorisant la communication et la collaboration.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes des métiers de PAB et d'ASSS qui requièrent de la communication et de la collaboration dans les milieux de soins (à domicile ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques).
- Pour tout type de communication verbale ou écrite.
- Pour tous les types de clientèle.
- Avec la personne et ses proches, l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- À l'aide :
  - d'outils numériques et technologiques (logiciels de planification de soins, outils de communication, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des règles de civilité et de politesse ainsi que de celles liées à l'utilisation d'un langage professionnel.
- Manifestation d'attitudes et de comportements favorisant des relations interpersonnelles harmonieuses et respectueuses.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

- | Éléments de la compétence  | Critères de performance   |
|--|---|
| 1 Établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Distinction juste des principes de base, des facteurs facilitants et des facteurs nuisibles à la communication.</li><li>• Mise en relation pertinente entre les techniques de communication verbale et non verbale et diverses situations.</li><li>• Distinction juste des caractéristiques et des comportements propices à une relation de confiance professionnelle.</li><li>• Approche attentive à l'état émotif et aux réactions de la personne et de ses proches.</li></ul>  |
| 2 Relever des informations liées au contexte familial et social de la personne et de ses proches en vue d'assurer la continuité des soins. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en relation pertinente entre le mode de fonctionnement familial et la nature des relations familiales.</li><li>• Distinction juste des facteurs susceptibles de perturber les relations familiales et de leurs conséquences possibles.</li><li>• Justesse des observations relatives aux comportements de la personne et des proches.</li><li>• Utilisation de moyens pertinents permettant le repérage de signes de maltraitance et de problématiques sociales.</li><li>• Transmission des informations pertinentes aux professionnelles et aux professionnels concernés.</li></ul> |
| 3 Relever des informations liées aux particularités multiculturelles de la personne et de ses proches.                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaissance juste des conséquences relatives aux difficultés d'intégration sociale.</li><li>• Distinction juste des particularités relatives à la clientèle multiculturelle entraînant des répercussions sur la prestation des services d'assistance.</li><li>• Distinction juste des attitudes et des comportements à privilégier permettant l'inclusion au regard des aspects multiculturels, de la diversité et de la sécurisation culturelle autochtone.</li><li>• Transmission des informations pertinentes aux professionnelles et aux professionnels concernés.</li></ul>       |

- 4 Adapter sa communication et son approche aux différents types de clientèle et aux proches.
- Utilisation de techniques et d'approches appropriées facilitant la communication auprès d'une ou d'un enfant et d'une adolescente ou d'un adolescent.
  - Utilisation de techniques et d'approches adaptées à la personne aînée.
  - Adaptation du vocabulaire et du niveau de langage à la personne et à ses proches.
  - Utilisation de techniques et d'approches appropriées facilitant la communication avec une personne atteinte de troubles sensoriels.
  - Utilisation de techniques et d'approches appropriées facilitant la communication avec une personne aphasique.
- 5 Contribuer à la participation de la personne à des activités occupationnelles.
- Reconnaissance juste des conséquences de l'inactivité occupationnelle sur la personne.
  - Distinction juste des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire au regard des activités occupationnelles.
  - Relevé des informations pertinentes relatives aux capacités, aux limites, aux goûts et aux difficultés d'intégration sociale de la personne.
  - Utilisation de moyens adaptés à la personne permettant la réalisation d'une activité occupationnelle.
  - Proposition judicieuse et accompagnement approprié à une activité occupationnelle selon l'état de la personne.
- 6 Collaborer avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- Distinction juste du rôle, de l'expertise et des responsabilités des membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire.
  - Reconnaissance juste des conséquences liées au non-respect des consensus et des décisions prises par l'équipe.
  - Distinction juste des activités liées à la continuité des soins et de leurs incidences et leur importance sur la personne et ses proches.
  - Distinction juste des différentes sources d'information pertinente relative à la continuité des soins.
  - Distinction juste des modalités relatives aux moyens de communication liés à la continuité des soins.
  - Utilisation juste de la terminologie et des abréviations les plus courantes liées au métier.
  - Manifestation d'attitudes et adoption de comportements appropriés favorisant le travail en équipe.

- 7 Interagir dans des situations de travail conflictuelles ou problématiques.
- Reconnaissance juste de situations susceptibles de nuire à la qualité du travail et de leurs conséquences possibles.
  - Manifestation d'attitudes et adoption d'une approche et de comportements appropriés favorisant la prévention et la résolution de situations conflictuelles ou problématiques.
  - Utilisation de moyens appropriés visant à prévenir des situations de travail conflictuelles ou problématiques et à y faire face.

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Civilité en milieu de travail : définition, règles de civilité, comportements respectueux et civils, importance d'adopter des comportements et des attitudes respectueux et civils, définition d'incivilité, conséquences de l'incivilité.
  - Règles de politesse et de discrétion.
  - Formules d'accueil appropriées.
  - Attitudes et comportements à privilégier et à éviter.
  - Manifestations de réceptivité et d'écoute.
  - Respect de la personne : approche relationnelle et dignité.
  - Considération de la personne dans sa globalité : dimensions bio-psycho-socio culturelle et spirituelle ainsi que celles liées à la diversité et à la sécurisation culturelle autochtone.
  - Sens des responsabilités : jugement et résolution de problèmes.
  - Confidentialité.
  - Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : respect de ses propres limites.
- 1 Établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches.
- Éléments de base de la communication.
  - Techniques de communication : processus (émetteur, récepteur, message, contexte, réponse, etc.), nature (verbale ou non verbale) ainsi que les obstacles et les difficultés qui influent sur la communication (langue, différence d'âge, préjugés et stéréotypes, etc.).
  - Techniques de communication verbales et non verbales : reflet, reformulation, silence, questions ouvertes et fermées, etc.
  - Signes verbaux et non verbaux de réceptivité ou de non-réceptivité.
  - Caractéristiques d'une relation de confiance professionnelle.
  - Moyens à utiliser pour établir une relation de confiance professionnelle : prise en compte de l'âge et de l'opinion de la personne, offre de choix, respect des promesses faites, réponses aux besoins, traitement de la personne selon son âge.
  - Façons de manifester de l'intérêt à la personne : écoute, questions, contact visuel, langage corporel et attitudes.
  - Réactions à observer : indices affectifs et relationnels.

- 2 Relever les informations pertinentes liées au contexte familial et social de la personne et de ses proches en vue d'assurer la continuité des soins.
  - Principaux types de familles : traditionnelle, reconstituée, élargie et monoparentale.
  - Mode de fonctionnement d'une famille et influence sur la nature des relations familiales : rôles des membres, règles et attentes.
  - Conséquences de certains événements susceptibles de perturber les relations familiales, comme le deuil, la maladie, la prise en charge d'un parent, une séparation.
  - Conséquences de certaines problématiques sur les relations familiales : violence familiale, agression sexuelle, négligence et carence liée au rôle parental.
  - Incidence de l'environnement social sur la personne et la famille : aspects économique, culturel et relationnel.
  - Importance des proches aidants dans l'entourage des personnes qui ont besoin de soins et de services.
  - Mode de fonctionnement de la relation entre la personne et le proche aidant : rôle et responsabilités du proche aidant, influence sur la personne aidée, effets sur la vie de chacun, comportements aidants et nuisibles.
  - Définition et signes des différentes formes de maltraitance : maltraitance physique, organisationnelle, psychologique et financière.
  - Facteurs de risque et de vulnérabilité : conflits, isolement, état de dépendance, âge avancé et analphabétisme.
  - Conséquences de la maltraitance sur les plans personnel et relationnel : repli sur soi, séquelles permanentes et idées suicidaires.
  - Repérage de signes d'une problématique sociale : maltraitance, dépendance, violence et carence liée au rôle parental.
  - Rôles des différents intervenantes et intervenants selon la problématique.
- 3 Relever des informations liées aux particularités multiculturelles de la personne et de ses proches.
  - Manifestations de difficultés d'intégration sociale chez une personne.
  - Facteurs environnementaux liés aux problèmes d'intégration sociale : marginalité et préjugés sociaux.
  - Conséquences des difficultés d'intégration sociale : perte d'estime de soi et isolement.
  - Particularités inhérentes à la clientèle multiculturelle : relations familiales, religion, habitudes, valeurs, croyances, coutumes et barrière linguistique.
  - Sécurisation culturelle autochtone : continuum de la sécurité et de l'humilité culturelle.
  - Pratiques à privilégier au regard de l'inclusion.
  - Moyens de communication à prioriser ou à éviter selon la culture de la personne et de ses proches.
- 4 Adapter sa communication et son approche aux différents types de clientèle et aux proches.
  - Particularités de la communication avec une ou un enfant, une adolescente ou un adolescent.
  - Approche adaptée à la personne âgée (AAPA) en milieu hospitalier : besoins et particularités de la clientèle âgée et stratégies d'intervention.
  - Adaptation du niveau de langage à la situation, au niveau de la compréhension de la personne, à l'âge de la personne, etc.
  - Besoins de la personne atteinte de troubles sensoriels et besoins de la personne aphasique.
  - Techniques et approches spécifiques pour faciliter la communication pour la personne atteinte de troubles sensoriels et pour la personne aphasique.

- 5 Contribuer à la participation de la personne à des activités occupationnelles.
  - Conséquences de l'inactivité sur les plans physique, cognitif, émotif et social.
  - Rôle et responsabilités de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire : accompagnement, besoins ciblés, suggestions d'activités et de ressources, activités dirigées.
  - Reconnaissance des savoirs expérientiels des proches.
  - Intérêt de la personne, ressources du milieu, politiques de l'établissement, budget disponible.
  
- 6 Collaborer avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
  - Rôle, expertise, responsabilités et champ d'exercice, le cas échéant, des membres des équipes de soins et interdisciplinaire, selon les milieux : infirmière auxiliaire ou infirmier auxiliaire, infirmière ou infirmier, médecin, pharmacienne ou pharmacien, inhalothérapeute, ergothérapeute, physiothérapeute, etc.
  - Sources d'information liée à la continuité des soins selon les différents milieux : plan de soins et plan de travail, plan thérapeutique infirmier (PTI), plan d'intervention interdisciplinaire (PII) et outils de communication.
  - Façons diverses de communiquer l'information aux personnes concernées ou à l'équipe : rapport interservices, outils de communication.
  - Importance de la communication pour la continuité des soins et la sécurité de la personne : changement dans l'état émotif de la personne, propos tenus, information donnée par les proches.
  - Choix du moment pour communiquer des informations : dès l'observation d'un changement significatif chez la personne ou au moment de quitter les lieux.
  - Terminologie et abréviations les plus courantes liées aux métiers.
  - Caractéristiques de l'approche de partenariat.
  - Comportements professionnels facilitant le travail d'équipe : ponctualité, assiduité, langage correct, respect des opinions et écoute.
  - Règles pour un bon fonctionnement de l'équipe : climat et connaissance des tâches de chacun.
  - Coordination efficace de ses activités avec celles des autres membres de l'équipe.
  - Démonstration d'ouverture d'esprit, de souplesse et de réceptivité envers les membres de l'équipe.
  - Importance de maintenir des relations adéquates avec les membres de l'équipe en situation de stress important.
  
- 7 Interagir dans des situations de travail conflictuelles ou problématiques.
  - Définition et caractéristiques d'un conflit ainsi que types de conflits interpersonnels (désengagement, mode de prise de décisions, style de leadership et recherche de pouvoir).
  - Sources de situations professionnelles problématiques pouvant entraîner des conflits au travail.
  - Moyens de prévenir et de faire face à des situations de travail conflictuelles ou problématiques ou de désamorcer un conflit.
  - Importance de l'écoute, de la souplesse et de l'ouverture à l'égard d'un point de vue divergent.
  - Moyens visant à s'exprimer de manière claire et respectueuse.
  - Processus de résolution de conflits, recherche d'une solution fondée sur un consensus et moyens d'intervention appropriés à la situation.
  - Techniques de communication propres aux situations conflictuelles.
  - Techniques de désamorçage lors de situations difficiles.

Compétence 3      Durée 30 h      Unités 2

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Prévenir et contenir les infections et la contamination.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes des métiers de PAB et d'ASSS comportant des risques liés à la prévention et au contrôle des infections et de la contamination dans divers milieux de soins (à domicile ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques).
- Pour tous les types de clientèle.
- Pour des mesures de prévention et de contrôle des infections et de la contamination selon divers milieux de soins.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites;
  - des instructions des fabricants.
- À l'aide :
  - de l'équipement de protection individuelle (EPI);
  - de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des produits nécessaires;
  - d'affiches concernant les précautions additionnelles;
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires, tels que des guides de pratique et des fiches techniques.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Repérer les risques d'infection et de contamination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des limites du métier.</li> <li>• Respect des directives verbales et écrites.</li> <li>• Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.</li> <li>• Transmission des informations pertinentes à la personne et aux proches.</li> <li>• Utilisation juste de la terminologie et des abréviations liées au métier.</li> <li>• Adoption des comportements professionnels attendus.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance juste des manifestations générales et locales d'une inflammation et d'une infection.</li> <li>• Mise en relation pertinente des modes de transmission avec la contamination.</li> <li>• Distinction juste des facteurs de vulnérabilité aux pathogènes et à l'infection.</li> <li>• Repérage judicieux des situations présentant des risques d'infection et de contamination.</li> </ul>
2 Appliquer les pratiques de base permettant de prévenir et de contrôler les infections et la contamination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage juste des situations nécessitant l'application des pratiques de base.</li> <li>• Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des pratiques de base.</li> <li>• Application juste des pratiques de base, y compris l'hygiène des mains, aux moments opportuns.</li> <li>• Choix, mise, port, retrait, disposition et élimination conformes de l'EPI jetable ou réutilisable, aux endroits et aux moments appropriés.</li> </ul>
3 Appliquer les précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes ou d'infections.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interprétation juste des pictogrammes liés aux précautions additionnelles.</li> <li>• Application juste des précautions additionnelles aux moments opportuns et aux endroits requis.</li> <li>• Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des précautions additionnelles.</li> <li>• Préparation, installation et organisation appropriées de l'équipement et du matériel requis liés aux précautions additionnelles.</li> <li>• Remplissage complet du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns.</li> </ul>

- 4 Prévenir les risques liés à la manipulation, à la disposition ou à l'élimination de l'équipement, de l'appareillage et du matériel souillés et contaminés et du matériel piquant, coupant et tranchant.
- Reconnaissance juste des conséquences d'une manipulation inadéquate :
    - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel souillés et contaminés;
    - du matériel coupant, piquant et tranchant.
  - Application conforme des procédures de manipulation :
    - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel souillés et contaminés;
    - du matériel piquant, coupant et tranchant.
  - Application correcte des procédés destinés à prévenir la contamination croisée.
  - Disposition et élimination conformes et écologiques du matériel piquant, coupant et tranchant ainsi que souillé et contaminé aux moments et aux endroits appropriés.
- 5 Prévenir les risques liés au nettoyage, à la désinfection et au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- Interprétation juste des fiches signalétiques des matières dangereuses, des directives et des instructions des fabricants.
  - Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des directives ainsi que des méthodes de nettoyage et de désinfection.
  - Respect des directives et du calendrier liés au nettoyage, à la désinfection et à l'entretien de l'équipement, de l'appareillage, du matériel, des effets personnels et des surfaces de travail.
  - Respect des méthodes de nettoyage et de désinfection.
  - Propreté de l'équipement et de l'appareillage.
  - Rangement approprié et sûr de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
  - Remplissage complet du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns.
- 6 Prévenir les autres risques liés à la santé et à la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui liés à la prévention et au contrôle des infections.
- Reconnaissance juste des règles et des normes en vigueur liées à l'hygiène personnelle et professionnelle.
  - Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des règles et des normes liées au décorum du métier.
  - Respect des protocoles et des procédures en cas d'incident et d'accident.
  - Respect des directives, des normes et des protocoles liés à la prévention et au contrôle des infections.
  - Manutention conforme et ergonomique de l'équipement, de l'appareillage et du matériel.
  - Respect des méthodes visant à prévenir la contamination de l'équipement, de l'appareillage et du matériel propre.

- Signalement des situations à risque pour la santé et la sécurité, aux moments opportuns et à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Terminologie particulière à la compétence.
- Sens des responsabilités : jugement, honnêteté pour ce qui est de rapporter les cas de contagion, et collaboration avec les équipes de soins et interdisciplinaire.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.

#### **1 Repérer les risques d'infection et de contamination.**

- Mécanismes de défense du corps : manifestations générales et locales de l'inflammation et de l'infection.
- Facteurs susceptibles d'augmenter la vulnérabilité d'une personne à l'infection ou à l'acquisition de pathogènes.
- Facteurs susceptibles d'augmenter la résistance d'une personne à l'infection ou à l'acquisition de pathogènes.
- Chaîne de transmission de pathogènes ou d'infection (cycle de l'infection) : agent infectieux, source (réservoir), porte de sortie, modes de transmission, porte d'entrée, hôte réceptif.
- Situations présentant des risques de contamination, d'infection ou de transmission de pathogènes.

#### **2 Appliquer les pratiques de base permettant de prévenir et de contrôler les infections et la contamination.**

- Définition et éléments constituant les pratiques de base
- Importance de consulter les directives et les protocoles du milieu de travail.
- Liens entre les modes de transmission et les pratiques de base.
- Indications et méthodes relatives aux pratiques de base : hygiène des mains (savon, agent antimicrobien, indications et moments requis pour l'hygiène des mains, méthodes liées à l'hygiène des mains), port de l'EPI approprié selon la situation (gants, blouse, masque), articles de soins, manipulation de matériel piquant, coupant et tranchant, de literie et de linge souillés et contaminés.
- Importance de l'application des pratiques de base et conséquences du non-respect de celles-ci.

#### **3 Appliquer les précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes ou d'infections.**

- Liens entre les voies de transmission et les précautions à prendre, indications liées à l'application de celles-ci.
- Précautions additionnelles à prendre pour éviter la transmission par contact, par gouttelettes et par voie aérienne.
- Précautions à prendre dans le cas de voies de transmission combinées : précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes/contact et par voie aérienne/contact.
- Précautions particulières à prendre en vue de protéger la clientèle immunodéprimée.

- Interprétation de fiches de précautions additionnelles des divers milieux de travail.
  - Effets de la prise de ces précautions sur la clientèle et conséquences de leur non-respect.
  - Types d'EPI et leurs indications : masque ordinaire, masque à haut pouvoir filtrant, blouse à manches longues
  - Méthodes et règles liées à la mise, au port, au retrait, à la disposition et à l'élimination de l'EPI.
  - Préparation, installation et organisation de l'équipement et du matériel selon les différents milieux : préparation des EPI, installation des affichettes et organisation de l'environnement.
  - Remplissage du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns.
- 4 Prévenir les risques liés à la manipulation, à la disposition ou à l'élimination de l'équipement, de l'appareillage et du matériel souillés et contaminés et du matériel piquant, coupant et tranchant.
- Situations à risque selon les milieux de travail : aiguilles oubliées, non-respect des précautions à prendre, surcharge de travail et habitudes d'hygiène de la personne.
  - Protocoles des milieux de travail : lieux de rangement, matériel contaminé, gestion responsable et écologique des déchets.
  - Manipulation du matériel contenant des liquides biologiques comme le sang, les selles, l'urine ou les sécrétions.
  - Protocoles de manipulation et de disposition de l'équipement, de l'appareillage et du matériel souillés et contaminés ainsi que du matériel piquant, coupant et tranchant.
  - Moyens pour prévenir la contamination croisée : distance entre le propre et le souillé, endroits appropriés pour disposer ou ranger le matériel, matériel et voies de circulation réservés au transport du matériel souillé, matériel et voies de circulation réservés au transport du matériel propre et stérile, ordre et mesures à prendre dans la prestation de plusieurs services d'assistance consécutifs auprès de la même personne, ordre et mesures à prendre dans la prestation de services d'assistance auprès de plus d'une personne dans une même chambre.
  - Élimination des déchets biomédicaux de façon responsable et écologique.
  - Impacts du non-respect de ces normes sur la contamination de l'environnement, du matériel, de l'appareillage et de l'outillage ainsi que sur la santé et la sécurité de la clientèle.
- 5 Prévenir les risques liés au nettoyage, à la désinfection et au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- Biofilm : définition, facteurs de prolifération, conséquences et impacts sur la personne, sur soi et sur autrui, méthodes de prévention.
  - Principes associés au nettoyage et à la désinfection et indications de ceux-ci.
  - Risques associés à l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection.
  - Types, caractéristiques, indications, contre-indications et usage des produits de nettoyage et de désinfection : ordre d'application, dilution, instruction des fabricants, temps de contact, entreposage, disposition et élimination.
  - Impacts d'un nettoyage inadéquat sur la désinfection.
  - Méthodes visant à éliminer des matières dangereuses de façon sécuritaire et écologique.
  - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
  - Directives liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel, des effets personnels et de l'environnement, selon les milieux : nettoyage de tablettes, des télémetries et des bouteilles d'eau au chevet.
  - Méthodes de nettoyage et de désinfection selon les protocoles et les procédures en vigueur : étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives.
  - Zones de contact fréquent (*zones high-touch*) dans l'environnement : boutons d'ascenseurs, cloches d'appel, téléphones, lavabos, poignées de portes et ridelles de lits.

- 6 Prévenir les autres risques liés à la santé et à la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui liés à la prévention et au contrôle des infections.
- Règles et normes en vigueur liées à l'hygiène personnelle et professionnelle : tenue vestimentaire.
  - Conséquences du non-respect du décorum du métier : tenue vestimentaire, changement de tenue, chaussures, ongles et bijoux.
  - Rapport immédiat dans le cas de certaines contaminations comme celles liées au sang et autres liquides biologiques : protocoles en cas de contact avec les liquides biologiques.
  - Interventions en cas d'incident ou d'accident : définition et types d'incident et d'accident, importance du signalement des incidents et des accidents et responsabilité à cet égard, informations pertinentes à communiquer selon l'incident ou l'accident, rapport de déclaration d'incident ou d'accident du ministère de la Santé et des Services sociaux (formulaire AH-223), protocoles en cas d'incident et d'accident.
  - Normes, protocoles et directives à respecter liés à la prévention et au contrôle des infections : mesures à prendre en présence de symptômes d'infection, de lésion de la peau, vaccination pour les professionnels de la santé et étiquette respiratoire.
  - Manutention ergonomique lors du déplacement de charges lourdes : équipement, appareillage, boîtes de matériel et sacs de lingerie souillée.
  - Importance de maintenir les lieux propres et dégagés, organisation sécuritaire de l'environnement et de l'aire de travail ainsi que le rangement de ceux-ci.
  - Méthodes visant à prévenir la contamination de l'équipement, de l'appareillage et du matériel propre : manipulation, transport et rangement.
  - Signalement à la professionnelle ou au professionnel concerné.

Compétence 4      Durée 45 h      Unités 3

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Établir des liens entre l'état de la personne et ses besoins, les altérations et les interventions requises.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes des métiers de PAB et d'ASSS, au regard des milieux de soins (à domicile ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques).
- Pour tous les types de clientèle présentant des troubles de santé physique.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés.
- À l'aide :
  - des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité<sup>3</sup>.
- Relevé des informations pertinentes relatives à la personne dans les documents appropriés.
- Communication claire, concise et précise des informations aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Utilisation juste de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

---

<sup>3</sup> Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

- | Éléments de la compétence  | Critères de performance  |
|--|--|
| 1 Relever les besoins de la personne.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Distinction juste des répercussions des problèmes de santé ou des altérations sur les besoins de la personne selon son groupe d'âge.</li><li>• Distinction juste des facteurs et des événements susceptibles d'influer sur les besoins de la personne.</li><li>• Mise en relation pertinente entre les changements physiques et les besoins et les conséquences du vieillissement normal chez la personne aînée.</li><li>• Relevé complet des besoins.</li></ul>   |
| 2 Relever des observations chez une personne présentant des troubles musculosquelettiques, neurologiques et sensoriels.            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaissance juste des signes objectifs et subjectifs de la douleur et de l'inconfort.</li><li>• Distinction juste des caractéristiques d'une peau saine, des signes de lésions cutanées ainsi que des signes précurseurs d'une plaie de pression.</li><li>• Reconnaissance juste des principales manifestations observables liées aux troubles musculosquelettiques, neurologiques et sensoriels.</li><li>• Mise en relation pertinente entre l'état de la personne et ses besoins.</li><li>• Justesse des observations relevées.</li><li>• Détermination judicieuse des signes et des symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.</li></ul> |
| 3 Relever des observations chez une personne présentant des troubles cardiovasculaires, respiratoires, urinaires et reproducteurs. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaissance juste des caractéristiques d'une respiration normale.</li><li>• Justesse des observations relatives à l'aspect de l'urine.</li><li>• Reconnaissance juste des principales manifestations observables liées aux troubles cardiovasculaires, respiratoires, urinaires et reproducteurs.</li><li>• Mise en relation pertinente entre l'état de la personne et ses besoins.</li><li>• Justesse des observations relevées.</li><li>• Détermination judicieuse des signes et des symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.</li></ul>   |

- 4 Relever des observations chez une personne présentant des troubles digestifs, endocriniens, immunitaires et lymphatiques.
- Reconnaissance juste des signes généraux de déshydratation et de dénutrition.
  - Justesse des observations relatives à la qualité des selles.
  - Reconnaissance juste des principales manifestations observables liées aux troubles digestifs, endocriniens, immunitaires et lymphatiques.
  - Reconnaissance juste des signes d'inconfort reliés au traitement des cancers.
  - Mise en relation pertinente entre l'état de la personne et ses besoins.
  - Justesse des observations relevées.
  - Détermination judicieuse des signes et des symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.
- 5 Mettre en relation l'état de la personne, les interventions et les directives des professionnelles et professionnels concernés.
- Mise en relation pertinente des interventions au plan de soins et des directives reçues avec l'état de la personne.
  - Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des directives des professionnelles et professionnels concernés.
  - Mise en relation pertinente des précautions et des moyens à prendre avec l'état de la personne.
  - Mise en relation pertinente des interventions avec les manifestations observées et les besoins de la personne.

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Terminologie particulière à la compétence.
- Respect de la personne : autonomie décisionnelle et fonctionnelle de la personne.
- Sens des responsabilités : initiation à l'autonomie, jugement et limites de son métier.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : vigilance et situations à signaler immédiatement.

- 1 Relever les besoins de la personne.
  - Répercussions des problèmes de santé ou des altérations sur les besoins de la personne selon son groupe d'âge : isolement, retard scolaire, perturbation de l'image corporelle, perte d'autonomie, dépendance, diminution des capacités physiques, sensorielles et psychomotrices.
  - Éléments perturbateurs : maladie, accident, séparation, prise en charge d'un parent malade ou vieillissant, deuil et changement de milieu de vie.
  - Changements et conséquences du vieillissement normal chez la personne âgée : signes AINÉES, moyens et stratégies d'intervention.
  - Besoins selon le groupe d'âge : enfant, adolescente ou adolescent, adulte et personne âgée.
  - Besoins de la personne selon son état : alimentation, hydratation, élimination, sommeil, sécurité, hygiène, mobilité et occupation.
  
- 2 Relever des observations chez une personne présentant des troubles musculosquelettiques, neurologiques et sensoriels.
  - Signes objectifs et subjectifs de douleur et d'inconfort.
  - Caractéristiques d'une peau saine : couleur et chaleur.
  - Caractéristiques des signes de lésions cutanées : dermatite (eczéma), psoriasis, cellulite, lésions de grattage et présence de parasite.
  - Caractéristiques des signes précurseurs d'une plaie de pression.
  - Principales manifestations observables liées aux troubles musculosquelettiques, neurologiques et sensoriels :
    - arthrite et arthrose;
    - ostéoporose et fractures;
    - accident vasculaire cérébral;
    - sclérose en plaques;
    - maladie de parkinson;
    - paralysie cérébrale;
    - maladies de l'œil (glaucome et cataracte).
  - Besoins associés aux troubles musculosquelettiques, neurologiques et sensoriels : mobilisation, alimentation, élimination, intégrité de la peau et sécurité.
  - Signes et symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.
  
- 3 Relever des observations chez une personne présentant des troubles cardiovasculaires, respiratoires, urinaires et reproducteurs.
  - Caractéristiques d'une respiration normale.
  - Aspect de l'urine : couleur, odeur, fréquence et quantité.
  - Principales manifestations observables liées aux troubles cardiovasculaires, respiratoires, urinaires et reproducteurs :
    - maladies pulmonaires obstructives chroniques;
    - infections respiratoires (infection des voies respiratoires supérieures et pneumonie);
    - insuffisance cardiaque;
    - angine et infarctus;
    - hypertension artérielle et hypotension orthostatique;
    - infection des voies urinaires;
    - insuffisance rénale;
    - lithiase rénale et coliques néphrétiques;
    - cystocèle et prolapsus utérin;
    - hypertrophie de la prostate.
  - Besoins associés aux troubles cardiovasculaires, respiratoires, urinaires et reproducteurs : mobilisation, alimentation et hydratation, élimination, intégrité de la peau et sécurité.
  - Signes et symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.

- 4 Relever des observations chez une personne présentant des troubles digestifs, endocriniens, immunitaires et lymphatiques.
  - Signes généraux de déshydratation et de dénutrition.
  - Qualité des selles : fréquence, quantité et qualité.
  - Principales manifestations observables liées aux troubles digestifs et endocriniens, immunitaires et lymphatiques :
    - diabète, signes d'hypoglycémie;
    - gastro-entérite;
    - ulcère gastro-intestinal;
    - hépatite et cirrhose;
    - cancer.
  - Signes d'inconfort reliés au traitement des cancers.
  - Besoins associés aux troubles digestifs et endocriniens, immunitaires et lymphatiques : alimentation et hydratation, sécurité, intégrité de la peau et élimination.
  - Signes et symptômes objectifs et subjectifs nécessitant un signalement immédiat.
  
- 5 Mettre en relation l'état de la personne, les interventions et les directives des professionnelles et professionnels concernés.
  - Liens entre les interventions au plan de travail, les directives reçues et l'état de la personne : positionnement, mobilisation, horaire d'élimination et particularités d'intervention.
  - Conséquences du non-respect des directives des professionnelles et professionnels concernés.
  - Précautions et moyens à prendre selon l'état de la personne : positionnement, hydratation, vigilance et aide aux déplacements.
  - Effet de la multipathologie sur la personne.



Compétence 5          Durée 45 h          Unités 3

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Adapter son approche selon l'état de la personne, ses comportements ou sa réalité clinique.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes des métiers de PAB et d'ASSS, au regard des milieux de soins (à domicile ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques).
- Pour tous les types de clientèle.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites.
- À l'aide :
  - des documents et des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de soins, plan de travail, directives infirmières, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des directives verbales et écrites.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Établissement approprié d'une relation de confiance professionnelle.
- Relevé d'informations pertinentes sur l'état de la personne.
- Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Utilisation juste de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

- | Éléments de la compétence  | Critères de performance   |
|--|---|
| 1 Effectuer des observations relatives à une personne présentant des troubles neurodéveloppementaux, des troubles neurocognitifs majeurs et des troubles de santé mentale.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction juste des principales manifestations liées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux troubles neurodéveloppementaux;</li> <li>– aux troubles neurocognitifs majeurs;</li> <li>– aux troubles de santé mentale.</li> </ul> </li> <li>• Mise en relation pertinente entre l'état de la personne, ses réactions, ses comportements, ses besoins et la situation.</li> <li>• Justesse et pertinence des observations relevées.</li> </ul>   |
| 2 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à prévenir les comportements perturbateurs et à favoriser la collaboration de la personne présentant des troubles neurodéveloppementaux.                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé juste des capacités et des besoins de la personne.</li> <li>• Distinction juste des facteurs susceptibles d'engendrer des comportements perturbateurs.</li> <li>• Choix pertinent et utilisation judicieuse de moyens concrets pour prévenir les comportements perturbateurs.</li> <li>• Choix pertinent et utilisation judicieuse de moyens facilitant la prestation des services d'assistance personnelle aux AVQ.</li> <li>• Pertinence de l'approche adaptée.</li> </ul>  |
| 3 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à réduire les impacts des comportements et des réactions de la personne présentant des troubles de santé mentale et à favoriser sa collaboration.                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction juste de l'importance d'appliquer les directives au plan d'intervention et des conséquences du non-respect de celles-ci.</li> <li>• Prise en compte des informations relatives à l'état de la personne et à la situation.</li> <li>• Relevé juste des besoins de la personne.</li> <li>• Choix pertinent et utilisation judicieuse de moyens concrets pour réduire l'impact des comportements et des réactions relatifs à l'état de la personne.</li> <li>• Choix pertinent et utilisation judicieuse de moyens concrets facilitant la prestation des services d'assistance personnelle aux AVQ.</li> <li>• Pertinence de l'approche adaptée.</li> </ul> |
| 4 Utiliser l'approche de base et des moyens visant à prévenir les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et à favoriser la collaboration de la personne atteinte de troubles neurocognitifs majeurs. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé juste des capacités et des besoins de la personne.</li> <li>• Distinction juste des facteurs susceptibles d'engendrer des SCPD.</li> <li>• Utilisation judicieuse de l'approche de base auprès d'une personne présentant des SCPD.</li> <li>• Choix pertinent et utilisation judicieuse de moyens concrets pour prévenir les SCPD et faciliter la prestation des services.</li> </ul>   |

- 5 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à réduire les SCPD et à favoriser la collaboration de la personne atteinte de troubles neurocognitifs majeurs.
- Relevé juste des manifestations, des réactions, des comportements et des besoins de la personne.
  - Utilisation judicieuse d'une approche adaptée en fonction des comportements et des réactions de la personne ainsi que de la situation.
  - Utilisation judicieuse de moyens concrets visant à réduire les SCPD et faciliter la prestation des services.
  - Application conforme de la démarche en cas de refus de la personne relativement aux services d'assistance personnelle.
- 6 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à développer ou à maintenir l'autonomie et les capacités de la personne.
- Prise en compte des informations relatives au niveau d'autonomie et aux capacités de la personne.
  - Distinction juste de l'importance et des conséquences du non-respect des calendriers et de l'horaire des activités.
  - Utilisation judicieuse de moyens adaptés à l'état de la personne.
  - Utilisation judicieuse de moyens visant à maintenir les capacités cognitives de la personne.
  - Pertinence de l'approche adaptée.
- 7 Agir auprès d'une personne présentant un épisode de crise ou des comportements particuliers liés à une situation.
- Repérage juste des signes précurseurs d'une situation de crise.
  - Repérage juste d'un épisode de crise, de comportements particuliers et de signes d'agressivité.
  - Repérage juste des comportements à risque et de l'état suicidaire.
  - Signalement immédiat, à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné, de toute situation de crise, de propos suicidaire ou de comportements particuliers.
  - Utilisation judicieuse et prudente de moyens visant à prévenir et à désamorcer une situation de crise.
  - Pertinence de l'approche adaptée.

### Suggestions de savoirs liés à la compétence

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Signalement des observations liées aux comportements, aux réactions, à l'état de la personne et à la situation à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.

- Informations pertinentes à relever : changement soudain de comportements ou des habitudes et comportements atypiques.
  - Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
  - Terminologie particulière à la compétence.
  - Respect de la personne : approche relationnelle, dignité et potentiel de la personne.
  - Sens des responsabilités : initiation à l'autonomie par les choix à faire, jugement, résolution de problèmes et communication avec les équipes de soins et interdisciplinaire.
  - Confidentialité et discrétion : par rapport à la vie privée ainsi qu'aux secrets confiés.
  - Décorum : tenue professionnelle, langage correct et propos respectueux.
  - Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : vigilance et respect des limites personnelles.
- 1 Effectuer des observations relatives à une personne présentant des troubles neurodéveloppementaux, des troubles neurocognitifs majeurs et des troubles de santé mentale.
    - Principales manifestations liées aux troubles neurodéveloppementaux : trouble ou maladie amenant des incapacités intellectuelles (ex. : trisomie 21) et trouble envahissant du développement (ex. : trouble du spectre de l'autisme [TSA]).
    - Principales manifestations liées aux troubles neurocognitifs majeurs : trouble dégénératif du système nerveux (ex. : maladie de Parkinson), maladie d'Alzheimer, démence vasculaire, démence à corps de Lewy. (Rappel de la compétence 4.)
    - Principales manifestations liées aux troubles de santé mentale : troubles psychotiques, troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles somatoformes et troubles de la personnalité et du comportement.
    - Manifestations de certains troubles comportant des phases d'évolution : échelle de Reisberg, plongeon rétrograde et cycles de la maladie bipolaire.
    - Événements déclencheurs, facteurs de risque, aspect génétique et habitudes de vies perturbées.
    - Conséquences sur la personne et son environnement : plans physique, intellectuel, affectif, familial et social, préjugés, négligence dans les activités de la vie quotidienne et domestique.
  - 2 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à prévenir les comportements perturbateurs et à favoriser la collaboration de la personne présentant des troubles neurodéveloppementaux.
    - Stade de développement de la personne : physique, cognitif, social et affectif.
    - Capacités et besoins de la personne selon sa condition : niveau d'autonomie.
    - Importance des routines, des rituels et des habitudes de vie.
    - Facteurs susceptibles d'engendrer des comportements perturbateurs : tâche trop difficile, fatigue et manque de motivation.
    - Approches et moyens visant à prévenir les comportements perturbateurs : présence, disponibilité, retrait, changement d'activité et ignorance intentionnelle.
    - Moyens facilitant la prestation des services d'assistance personnelle aux AVQ : considération du stade de développement de la personne, de ses routines et de ses rituels.
  - 3 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à réduire les impacts des comportements et des réactions de la personne présentant des troubles de santé mentale et à favoriser sa collaboration.
    - Conséquences du non-respect des directives liées au plan d'intervention : dépassement des limites et incohérence des interventions.
    - Souci de l'état de la personne : signes physiques, intellectuels, émotifs et sociaux, capacité d'écoute et niveau d'anxiété.
    - Moyens de réduire l'impact des comportements et des réactions : approches à adopter dans le cas de délires, d'hallucinations, d'idées suicidaires ou de comportements perturbateurs.

- Processus de résolution de problèmes : prendre connaissance du problème, observer la situation, chercher des solutions, choisir la façon d'adapter son intervention et planifier son intervention, dans le respect des limites du métier.
  - Moyens facilitant la prestation des services d'assistance personnelle aux AVQ : respect des limites imposées, choix du moment.
- 4 Utiliser l'approche de base et des moyens visant à prévenir les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et à favoriser la collaboration de la personne atteinte de troubles neurocognitifs majeurs.
- Capacités et besoins de la personne : niveau de l'atteinte de la démence et niveau d'autonomie.
  - Définition des SCPD et symptômes comportementaux observables.
  - Facteurs susceptibles d'engendrer des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence : approche inadéquate (80 % des SCPD), besoins insatisfaits, douleur, environnement physique, environnement humain et changement de routine.
  - Importance du respect des habitudes de vie, des routines et des directives au plan de travail ou au plan d'intervention : information sur l'histoire de vie de la personne.
  - Approche de base auprès d'une personne présentant des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence : approche de base adaptée.
  - Moyens de prévenir l'apparition des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence : approche appropriée, aménagement des lieux, surveillance accrue, activités récréatives ou occupationnelles, diversion, changement de lieu, aires d'errance sécuritaires et programme d'exercices.
- 5 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à réduire les SCPD et à favoriser la collaboration de la personne atteinte de troubles neurocognitifs majeurs.
- Processus de résolution de problèmes : prendre connaissance du problème, observer la situation, chercher des solutions, choisir la façon d'adapter et de planifier son intervention.
  - Approche adaptée en fonction des comportements, des réactions de la personne ainsi que de la situation.
  - Utilisation de moyens favorisant la collaboration : recadrage, validation, diversion, stratégie décisionnelle, écoute active adaptée et toucher thérapeutique.
  - Démarche en cas de refus de la personne relativement aux services d'assistance personnelle : changer la présentation de la demande, revenir plus tard, etc.
- 6 Utiliser une approche adaptée et des moyens visant à développer ou à maintenir l'autonomie et les capacités de la personne.
- Potentiel de la personne en fonction de ses capacités, de ses limites, de ses goûts et de ses champs d'intérêt.
  - Conséquences du non-respect des calendriers et de l'horaire des activités : isolement et SCPD.
  - Moyens adaptés à l'état de la personne : moyens de favoriser l'intégration sociale, simplification des tâches, expérimentation de nouvelles situations et implication des proches.
  - Moyens visant à maintenir les capacités cognitives de la personne : moyens de stimulation et activités occupationnelles.

- 7 Agir auprès d'une personne présentant un épisode de crise ou des comportements particuliers lors d'une situation.
- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui.*
  - Signes précurseurs d'une situation de crise : anxiété, manifestations physiques et verbales.
  - Caractéristiques et manifestations d'un délirium.
  - Épisode de crise, de comportements particuliers et de signes d'agressivité : violence, délirium, agressivité et état suicidaire.
  - Situations nécessitant un signalement immédiat.
  - Analyse des situations dangereuses et des risques de passage à l'acte : environnement physique ou humain, niveau d'escalade et état de la personne.
  - Moyens visant à prévenir et à désamorcer une situation de crise : moyens de protection pour la personne, pour soi et pour autrui et prévention du suicide.
  - Façon d'intervenir de façon prudente : capacités personnelles par rapport à la situation, protocole d'intervention selon les différents milieux, techniques de communication verbale et non verbale visant à éviter l'escalade et maintien de la sécurité.
  - Prévention des risques liés à la santé et à la sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.

Compétence 6          Durée 90 h          Unités 6

### ***Compétence traduite en comportement***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Effectuer des services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne au regard des soins de longue durée.

#### **Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes du métier de PAB associées aux services d'assistance personnelle liés aux activités de la vie quotidienne en soins de longue durée.
- Pour une clientèle en perte d'autonomie partielle et totale (personnes semi-autonomes et non autonomes).
- En collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels de la santé.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - des instructions des fabricants;
  - de données et de directives verbales et écrites.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des produits nécessaires;
  - d'outils numériques et technologiques (ex. : logiciels de planification de soins);
  - des documents et des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, outils de communication, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

#### *Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Application conforme des mesures de prévention et de contrôle des infections pour les soins de longue durée.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.

- Respect des directives verbales et écrites.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Préparation judicieuse de l'équipement et du matériel requis selon les services d'assistance personnelle.
- Respect des capacités et de l'autonomie de la personne.
- Respect de l'intimité de la personne.
- Communication claire, concise et précise des informations aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Transmission des informations pertinentes à la personne et à ses proches.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

1 Effectuer des activités liées à la planification de son travail et à la continuité des soins tout au long du travail.

- Relevé des informations pertinentes liées à l'organisation et au fonctionnement des milieux de soins de longue durée.
- Relevé des informations pertinentes liées à la planification et à l'organisation du travail.
- Relevé judicieux des informations pertinentes relatives à l'état de la personne.
- Planification judicieuse du travail et ajustement approprié des priorités.
- Consignation juste des informations pertinentes dans les documents et les formulaires requis.
- Réalisation conforme des autres activités liées à la continuité des soins.

2 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à la mobilisation et aux déplacements de la personne.

- Reconnaissance juste des conséquences liées au non-respect de l'horaire, des directives liées à la mobilisation et du programme de marche.
- Prise en compte des informations pertinentes relatives à la mobilisation et au déplacement de la personne.
- Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.
- Respect de l'approche globale de la situation de travail.
- Choix pertinent et exécution juste des procédés liés à la mobilisation et aux déplacements selon l'état de la personne.
- Respect des protocoles et des directives en vigueur entourant la prévention des chutes.

- 3 Effectuer des services d'assistance personnelle liés au positionnement et au confort de la personne.
  - Reconnaissance juste des conséquences liées au non-respect de l'horaire et des directives liées au positionnement et au confort de la personne.
  - Prise en compte des informations pertinentes relatives au positionnement et au confort de la personne.
  - Réalisation conforme des vérifications requises.
  - Exécution juste des procédés liés au positionnement et au confort selon les directives, l'état de la personne et la situation.
  - Utilisation de moyens appropriés permettant de vérifier le niveau de confort de la personne.
  - Utilisation de moyens appropriés visant à prévenir les plaies de pression.
  
- 4 Utiliser des mesures de contrôle et des mesures de remplacement à la contention.
  - Prise en compte des informations pertinentes relatives aux moyens de contention et aux mesures de remplacement à la contention.
  - Réalisation conforme des vérifications requises.
  - Installation conforme des contentions et des mesures de remplacement à la contention selon les règles en vigueur.
  - Respect des protocoles en vigueur relatifs aux suivis requis ainsi qu'à la surveillance de la personne.
  
- 5 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'hygiène corporelle et buccodentaire ainsi qu'aux soins corporels.
  - Prise en compte des informations pertinentes relatives aux services d'assistance personnelle liés à l'hygiène.
  - Réalisation conforme des vérifications requises.
  - Exécution juste des procédés liés à l'hygiène corporelle et buccodentaire de la personne.
  - Exécution juste des procédés liés aux soins corporels.
  - Relevé judicieux et signalement diligent des observations pertinentes concernant l'état de la personne.
  - Actions appropriées et conformes liées à l'état, à l'entretien, à l'utilisation et au bon fonctionnement des appareils et du matériel appartenant à la personne.

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 6  | Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'élimination.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des informations pertinentes relatives aux services d'assistance personnelle liés à l'élimination.</li><li>• Réalisation conforme des vérifications requises.</li><li>• Exécution juste des procédés liés à l'élimination, dont le positionnement approprié de la personne.</li><li>• Utilisation judicieuse de moyens de maintenir ou de restaurer la continence.</li><li>• Consignation conforme de la quantité des excréta.</li></ul>   |
| 7  | Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'habillement et au déshabillage.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des informations pertinentes relatives à l'habillement et au déshabillage.</li><li>• Réalisation conforme des vérifications requises.</li><li>• Choix judicieux des vêtements en collaboration avec la personne et les proches.</li><li>• Exécution juste des procédés liés à l'habillement et au déshabillage selon l'état de la personne.</li></ul>  |
| 8  | Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'alimentation et à l'hydratation.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des informations pertinentes relatives à l'alimentation et à l'hydratation.</li><li>• Réalisation conforme des vérifications requises.</li><li>• Utilisation de moyens appropriés destinés à favoriser un environnement propice à la prise de repas.</li><li>• Installation et positionnement approprié de la personne selon son état.</li><li>• Exécution juste des méthodes liées à l'alimentation et à l'hydratation.</li><li>• Consignation conforme de la quantité des ingesta.</li></ul> |
| 9  | Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection relatives aux services d'assistance personnelle.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des informations pertinentes.</li><li>• Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.</li><li>• Respect des directives et du calendrier liés au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel, des effets personnels et des surfaces de travail.</li><li>• Respect des méthodes de nettoyage et de désinfection.</li><li>• Propreté de l'équipement et de l'appareillage.</li></ul>  |
| 10 | Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.</li><li>• Entretien approprié de l'équipement et du matériel.</li><li>• Disposition conforme et écologique du matériel souillé et contaminé ainsi que du matériel piquant, coupant et tranchant.</li></ul>  |

- Rangement approprié de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- Remplissage complet et conforme du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns.

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Mesures de prévention et de contrôle des infections et de la contamination propre aux milieux de soins de longue durée.
- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Respect du rythme de la personne.
- Transmission des informations à la personne et à ses proches.
- Terminologie particulière à la compétence.
- Respect de la personne : approche relationnelle, autonomie et potentiel de la personne et intimité.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : PDSP, communication avec les collègues.

1 Effectuer des activités liées à la planification de son travail et à la continuité des soins tout au long du travail.

- Organisation et fonctionnement des milieux de soins de longue durée.
- Planification et organisation du travail : gestion des priorités, prise en considération des données sur l'état de la personne et des directives.
- Planification du travail selon les tâches et ajustement des priorités tout au long de la journée : habitudes de vie et réactions de la personne.
- Informations relatives à l'état de la personne : observation de l'état de la peau, état émotif et réactions et comportements de la personne.
- Consignation d'informations selon les normes dans les documents et les formulaires requis : feuilles de selles, bilan alimentaire et rapport d'incident-accident.
- Autres activités liées à la continuité des soins : réponse aux besoins et aux cloches d'appel et repérage et signalement des changements dans l'état de la personne.

2 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à la mobilisation et aux déplacements de la personne.

- Conséquences de l'immobilisation : constipation, atrophie musculaire et plaies de pression.
- Information pertinente sur la mobilisation et le déplacement de la personne : directives verbales et écrites.
- Approche globale de la situation de travail : personne, temps, tâche, environnement, équipement.
- Pratiques organisationnelles de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS).
- Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP) : continuum d'assistance à la personne, type d'assistance, établissement du contact et vérification des capacités.
- Précautions pour l'aide à la marche et aux déplacements : choix de chaussures, ceinture de marche, respect des directives et de l'horaire.

- Utilisation d'appareils orthopédiques : canne et marchette.
  - Choix des procédés de mobilisation et de déplacement selon l'état de la personne et la situation.
  - Procédés liés à la mobilisation : mouvements naturels, posture, prise et mouvement.
  - Procédés liés aux déplacements : lever la personne d'un fauteuil, transfert à la baignoire, au lit ou au fauteuil.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle.
  - Utilisation et entretien de l'équipement et du matériel : lève-personne, fauteuil gériatrique, verticalisateur non motorisé et verticalisateur motorisé.
  - Protocoles et directives entourant la prévention des chutes.
- 3 Effectuer des services d'assistance personnelle liés au positionnement et au confort de la personne.
- Conséquences liées au non-respect de l'horaire et des directives : douleur, inconfort, augmentation de prise de médicaments et plaie de pression.
  - Information et vérifications relatives au positionnement et au confort de la personne : capacités de la personne, sécurité, environnement, intégrité et utilisation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel.
  - Procédés liés au positionnement et au confort selon les directives, l'état de la personne et la situation : personne qui a des besoins particuliers, personne qui a des contentions et personne alitée.
  - Positionnement au fauteuil et au lit : ceinture de positionnement, coussin gel et tapis antidérapant au fauteuil.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle.
  - Moyens de vérifier le niveau de confort de la personne : observation attentive du non-verbal.
  - Utilisation de l'équipement et du matériel : matelas, oreillers, matériel de positionnement.
  - Moyens de prévenir les plaies de pression : positionnement, mobilisation et utilisation d'équipement et de matériel liés à la prévention des plaies de pression.
- 4 Utiliser des mesures de contrôle et des mesures de remplacement à la contention.
- Information sur les mesures de contrôle et aux mesures de remplacement à la contention.
  - Cadre légal entourant la pratique professionnelle : notion de consentement pour les droits fondamentaux, dimensions éthique et juridique, obligation de surveillance étroite, souci des conséquences de la contention sur la personne et utilisation de la contention comme moyen de dernier recours.
  - Mesures de contrôle : contentions et isolement.
  - Isolement : mesures de contrôle environnemental, bracelet, demi-porte, système de barrage de porte et ridelles.
  - Distinction entre contentions et mesures de remplacement à la contention.
  - Risques associés à l'utilisation des mesures de contrôles et conséquences sur la personne : risque d'accident, lésions de la peau, retrait, déconditionnement et anxiété.
  - Installation de moyens de contention physique.
  - Installation et vérification de mesures de remplacement à la contention : système TAB, matelas et tapis sensitifs.
  - Protocoles en vigueur relatifs aux suivis requis ainsi qu'à la surveillance de la personne sous contention et en isolement.
  - Besoins de la personne sous contention : hydratation et changements fréquents de positions.
  - Observations liées au comportement et à l'état de la peau de la personne.

- 5 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'hygiène corporelle et buccodentaire ainsi qu'aux soins corporels.
- Règles relatives au respect de l'intimité : fermer la porte, tirer le rideau, couvrir la personne au fur et à mesure, regards discrets.
  - Préparation et utilisation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel requis et préparation de l'aire de travail.
  - Ensemble des vérifications requises : directives verbales et écrites, niveau d'autonomie, approche globale de la situation de travail.
  - Procédés liés à l'hygiène corporelle et buccodentaire de la personne : prothèse dentaire, dents naturelles et implants dentaires.
  - Types de bains : complet, partiel, au lit, à la baignoire thérapeutique, au lavabo, à la civière-douche et à la douche.
  - Procédés liés aux soins corporels : soins de la barbe, des ongles et des cheveux.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle.
  - Relevé des observations liées à l'état de la personne : intégrité de la peau, réactions et capacités de la personne.
  - État, entretien, utilisation et bon fonctionnement des appareils et du matériel appartenant à la personne : prothèse dentaire, appareil auditif, rasoir et lunettes.
- 6 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'élimination.
- Préparation et utilisation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel requis et préparation de l'aire de travail.
  - Ensemble des vérifications requises : directives verbales et écrites, niveau d'autonomie, approche globale de la situation de travail.
  - Procédés liés à l'élimination : changement de culotte d'incontinence et installation d'un condom urinaire.
  - Positionnement approprié de la personne : installation sur une chaise d'aisance ou une baignoire.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives.
  - Moyens pour maintenir ou restaurer la continence : horaire d'élimination et utilisation de protection.
  - Moyens de préserver l'intégrité de la peau : application de crème barrière.
  - Consignation des excréta dans les documents requis.
- 7 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'habillement et au déshabillage.
- Ensemble des vérifications requises : directives verbales et écrites, niveau d'autonomie, approche globale de la situation de travail.
  - Choix des vêtements : goûts et confort de la personne et vêtements adaptés.
  - Mise en nuit et mise en jour de la personne
  - Implication de la personne et de ses proches dans le choix des vêtements.
  - Procédés liés à l'habillage et au déshabillage selon l'état de la personne : personne hémiplegique, condition de santé et niveau d'autonomie.
  - Installation de bas support.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle.

- 8 Effectuer des services d'assistance personnelle liés à l'alimentation et à l'hydratation.
- Information requise : état de la personne, dysphagie et déficits sensoriels.
  - Préparation et utilisation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel requis, préparation de l'environnement.
  - Ensemble des vérifications requises : directives verbales et écrites, niveau d'autonomie, approche globale de la situation de travail, températures des aliments, diètes et textures.
  - Moyens destinés à favoriser un environnement propice à la prise de repas.
  - Moyens destinés à maintenir l'autonomie de la personne : ustensiles adaptés, vaisselles adaptées, préparation du cabaret.
  - Installation et positionnement appropriés de la personne selon son état.
  - Précautions à prendre : rythme, positionnement, liquide hydratant versus liquide déshydratant et préparation du cabaret.
  - Méthodes d'alimentation et d'hydratation.
  - Moyens favorisant le rappel et l'incitation à l'hydratation.
  - Consignation de la quantité des ingesta dans les documents requis.
- 9 Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection relatives aux services d'assistance personnelle.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Ensemble des vérifications requises : directives verbales et écrites, horaire, bon produit, dilution et temps de contact.
  - Méthodes de nettoyage et de désinfection : baignoire, douche-civière et aires de travail.
- 10 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Ensemble des vérifications requises : horaire de remplissage, vérification du matériel et liste du matériel à remplir.
  - Disposition écologique du matériel souillé et contaminé : lingerie et culotte d'incontinence.
  - Manipulation du matériel contaminé et du matériel propre.
  - Rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement : vérification de la propreté et endroits de rangement.
  - Remplissage du matériel requis : matériel manquant, manutention et ergonomie.
  - Protocole et procédures de signalement des déficiences.

Compétence 7      Durée 30 h      Unités 2

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Adapter son approche et les services d'assistance personnelle au regard des soins palliatifs et de fin de vie.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes des métiers de PAB et d'ASSS au regard des soins palliatifs et de fin de vie dans les milieux de soins (à domicile ainsi qu'en établissement de soins de longue durée et de courte durée incluant les soins critiques).
- Pour tous les types de clientèle de tout âge.
- Avec la personne et ses proches, l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés (plan d'intervention en soins palliatifs, plan de travail).
- À l'aide :
  - d'outils numériques et technologiques (ex. : logiciels de planification de soins, outils de communication);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des directives verbales et écrites.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Établissement approprié d'une relation de confiance professionnelle empreinte d'empathie.

- Communication claire, concise et précise des informations aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Transmission d'informations pertinentes à la personne et aux proches.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- |  |  |
|--|--|
| <p>1 Distinguer les aspects qui caractérisent l'approche en soins palliatifs et en fin de vie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en relation juste entre le cadre légal et réglementaire et son rôle et ses responsabilités, y compris les aspects liés à l'aide médicale à mourir (AMM).</li> <li>• Distinction juste du rôle et des responsabilités des membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire.</li> <li>• Reconnaissance juste des principes qui sous-tendent l'approche de soins palliatifs et de fin de vie.</li> <li>• Distinction juste des différentes phases du deuil.</li> <li>• Comparaison réaliste de sa perception de la mort et de l'approche en soins palliatifs et en fin de vie.</li> </ul>   |
| <p>2 Adapter son approche et offrir du soutien à la personne et à ses proches.</p>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'attitudes favorisant un climat de confiance et de bienveillance avec la personne et ses proches.</li> <li>• Prise en compte des besoins, des volontés et des réactions de la personne et des proches, dont celles liées aux pertes et aux phases du deuil.</li> <li>• Accompagnement adapté à la personne et à ses proches au regard des pertes en fin de vie et des phases du deuil.</li> <li>• Utilisation judicieuse de moyens permettant de créer une atmosphère propice et bienveillante.</li> <li>• Distinction juste des comportements verbaux et non verbaux à adopter ou à éviter.</li> <li>• Utilisation judicieuse de moyens favorisant la collaboration des proches.</li> <li>• Pertinence de l'approche adaptée.</li> </ul> |

- 3 Utiliser des moyens visant à atténuer et à soulager les inconforts de la personne selon l'évolution de son état et de ses besoins.
- Prise en compte des informations pertinentes relatives à l'état et aux besoins de la personne.
  - Mise en relation pertinente des principaux changements physiques et psychologiques chez la personne et les signes d'inconforts.
  - Distinction juste des manifestations relatives à la dernière phase de fin de vie.
  - Pertinence des moyens utilisés pour prévenir et soulager les divers inconforts physiques.
  - Application juste de moyens visant à prévenir les plaies de pression.
  - Utilisation judicieuse de moyens favorisant la collaboration des proches.
  - Signalement judicieux et diligent des changements relatifs à l'état de la personne à la professionnelle concernée et au professionnel concerné.
- 4 Appliquer les règles, les protocoles et les procédures à la suite du décès de la personne et offrir du soutien aux proches.
- Distinction juste des règles, des protocoles et des procédures à suivre à la suite du décès de la personne.
  - Utilisation juste de moyens à prendre pour installer et préparer la personne décédée et l'environnement en vue du recueillement des proches.
  - Respect de la dignité de la personne décédée.
  - Écoute empathique des émotions des proches.
  - Application juste des règles, des protocoles et des procédures en vigueur au regard des soins post-mortem.

### Suggestions de savoirs liés à la compétence

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Approche holistique biopsychosociale et spirituelle au regard de la personne et de ses besoins.
- Respect de la personne : approche relationnelle, dignité et intimité.
- Plan d'interventions interdisciplinaires individualisé
- Terminologie particulière à la compétence.
- Sens des responsabilités : jugement, collaboration avec l'équipe et les proches.
- Confidentialité et discrétion.
- Décorum : langage et propos respectueux.
- Autres comportements professionnels attendus en soins palliatifs : respect, ouverture, disponibilité, empathie, non-jugement.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : règles à appliquer, limites personnelles et professionnelles, canalisation de son stress et de ses émotions.

- 1 Distinguer les aspects qui caractérisent l'approche en soins palliatifs et en fin de vie.
  - Cadre légal et réglementaire : lois et règlements entourant les soins palliatifs et de fin de vie.
  - Cadre légal et réglementaire entourant l'AMM.
  - Principes qui sous-tendent les soins palliatifs et de fin de vie et l'aide médicale à mourir.
  - Rôle et responsabilités des membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire.
  - Principes liés à l'approche en soins palliatifs : vision de la mort comme un processus normal, atténuation de la douleur et des autres symptômes physiques, intégration des aspects physiologiques et spirituels, etc.
  - Phases du deuil et manifestations chez l'enfant, chez l'adolescente et l'adolescent, chez l'adulte et chez la personne aînée.
  - Examen de sa perception de la mort et des émotions inhérentes : expériences antérieures, valeurs, peurs, croyances, etc.
  
- 2 Adapter son approche et offrir du soutien à la personne et à ses proches.
  - Attitudes favorisant un climat de confiance et de bienveillance avec la personne et ses proches : approche inclusive face aux diversités, empathie, écoute, disponibilité et atmosphère propice. (Rappel de la compétence 2.)
  - Réactions de la personne et de ses proches : annonce du pronostic, phases du deuil, perturbation du fonctionnement familial, double position des proches voulant à la fois offrir du soutien et en obtenir.
  - Prise en compte des besoins : réponse aux questions, ressources d'aide disponibles, prise en considération des valeurs et des choix individuels, familiaux et culturels ainsi que des rituels mortuaires.
  - Prise en compte des volontés de la personne et des proches : dimensions culturelles ou religieuses. (Rappel de la compétence 2.)
  - Accompagnement de la personne et de ses proches au regard des phases du deuil : approche inclusive, respect de la personne et de ses proches, respect du cheminement personnel et approche selon les différents groupes d'âge (ex. : clientèle pédiatrique).
  - Multiples pertes en fin de vie : perte de l'autonomie, de son image corporelle, de certaines relations.
  - Moyens permettant de créer une atmosphère propice et bienveillante.
  - Comportements à adopter ou à éviter : accueil de l'histoire de vie de la personne et respect des choix de celle-ci et de ses proches.
  - Moyens favorisant la collaboration des proches : souci du vécu des proches.
  
- 3 Utiliser des moyens visant à atténuer et à soulager les inconforts de la personne selon l'évolution de son état et de ses besoins.
  - Principaux changements physiques et psychologiques chez la personne : lien avec les signes d'inconforts, pertes physiques, altérations des systèmes respiratoire et digestif et perte d'autonomie.
  - Signes d'inconfort, de douleur et d'agonie.
  - Besoins de la personne : biopsychosociaux et spirituels.
  - Manifestations de la dernière phase de fin de vie : manifestations relatives à l'agonie.
  - Moyens utilisés pour soulager les divers inconforts physiques : soins buccodentaires, positionnement et mobilisations, réduction du bruit ambiant, assurer l'intimité de la personne.
  - Moyens favorisant la collaboration des proches : limites physiques et émotionnelles des proches.
  - Collaboration avec l'équipe pour le signalement des changements dans les conditions cliniques de la personne.

- 4 Appliquer les règles, les protocoles et les procédures à la suite du décès de la personne et offrir du soutien aux proches.
- Règles, protocoles et procédures à suivre à la suite du décès de la personne : signalement, remise des effets personnels, documentation à remettre aux proches et informations à transmettre pour le salon funéraire.
  - Protocole à suivre lors d'un décès à domicile.
  - Moyens à prendre pour préparer la personne et l'environnement en vue du recueillement des proches : préparation de la personne décédée avant l'accueil des proches et positionnement.
  - Accueil des proches : réactions, communication et information et attitudes appropriées.
  - Prise en considération des différences multiculturelles, des valeurs et des croyances des proches après le décès.
  - Règles, protocoles et procédures en vigueur au regard des soins post-mortem : particularité selon le milieu de travail, linceul, identification du corps, sécurité des biens de la personne, etc.



Compétence 8      Durée 30 h      Unités 2

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Dispenser les premiers secours et appliquer des mesures d'urgence.

**Contexte de réalisation**

- Pour une clientèle de tout âge.
- Seul ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants.
- À partir :
  - des lois et des règlements en vigueur;
  - des normes d'organismes reconnus;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites;
  - des instructions des fabricants.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel requis;
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Communication efficace visant à rassurer la victime et ses proches.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Appliquer les techniques de maintien et de restauration des fonctions vitales (RCR, DVR, DEA <sup>4</sup> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification juste des fonctions vitales.</li> <li>• Choix judicieux de la technique en fonction de la situation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– dégagement des voies respiratoires;</li> <li>– respiration artificielle;</li> <li>– massage cardiaque et défibrillation externe automatique (DEA).</li> </ul> </li> <li>• Exécution rapide et conforme des différentes techniques.</li> </ul>
2 Intervenir en cas d'hémorragie et d'état de choc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance juste des types d'hémorragie.</li> <li>• Reconnaissance juste des signes relatifs à un état de choc.</li> <li>• Utilisation rapide et judicieuse de la pression, de l'élévation et du repos.</li> <li>• Utilisation correcte de mesures visant à prévenir la contamination par le sang.</li> </ul>
3 Intervenir en cas de blessures musculosquelettiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance juste des manifestations de blessures musculosquelettiques.</li> <li>• Utilisation correcte de moyens pour stabiliser et immobiliser un membre blessé.</li> <li>• Positionnement approprié dans le cas d'un traumatisme à la colonne vertébrale.</li> </ul>
4 Intervenir en cas de blessures aux yeux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance juste des types de lésions.</li> <li>• Exécution rapide et judicieuse de l'irrigation de l'œil.</li> <li>• Choix judicieux de moyens pour prévenir l'aggravation des blessures en présence d'un corps étranger pénétrant.</li> </ul>
5 Intervenir en cas de plaies diverses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance juste des types de plaies.</li> <li>• Positionnement approprié de la personne en fonction de la nature et de l'emplacement de la plaie.</li> <li>• Utilisation judicieuse de moyens pour conserver un segment amputé.</li> <li>• Intervention rapide et judicieuse dans le cas d'une plaie au thorax.</li> <li>• Choix judicieux de moyens pour prévenir la contamination et l'hypothermie en présence d'une éviscération.</li> </ul>

<sup>4</sup> RCR : réanimation cardiorespiratoire  
 DVR : dégagement des voies respiratoires  
 DEA : défibrillateur externe automatisé

- 6 Intervenir en cas de problèmes liés à la chaleur ou au froid.
- Reconnaissance juste des manifestations des divers problèmes liés à la chaleur ou au froid.
  - Intervention rapide et appropriée dans les cas d'hypothermie, d'épuisement par la chaleur et de coup de chaleur.
  - Utilisation judicieuse des moyens pour diminuer la douleur ainsi que prévenir l'infection et la contamination en présence de brûlures.
- 7 Intervenir en cas d'intoxication.
- Reconnaissance juste des manifestations liées aux divers types d'intoxication.
  - Choix judicieux des gestes à poser en fonction des divers types d'intoxication.
- 8 Intervenir en cas de réaction allergique.
- Reconnaissance juste des manifestations liées à une réaction allergique.
  - Application correcte des techniques de premiers soins lors d'une réaction allergique.
  - Respect des limites de sa fonction pour l'administration d'adrénaline par stylo auto-injecteur.
- 9 Intervenir en cas de problèmes médicaux.
- Reconnaissance juste des manifestations liées à divers problèmes médicaux.
  - Intervention rapide et judicieuse en présence d'une douleur thoracique.
  - Mise en place de moyens appropriés pour prévenir les blessures lors de convulsions.
  - Intervention rapide et judicieuse en présence d'hypoglycémie.
- 10 Appliquer des mesures d'urgence selon les différents milieux de soins.
- Distinction juste des situations nécessitant l'application de protocoles d'urgence.
  - Distinction juste de son rôle et de ses responsabilités au regard des protocoles de mesures d'urgence.
  - Distinction juste du rôle et des responsabilités des autres intervenantes et intervenants.
  - Mise en relation juste entre son rôle et les particularités des interventions selon les milieux.
  - Signalement complet et immédiat de la situation à la professionnelle concernée et au professionnel concerné.

## Suggestions de savoirs liés à la compétence

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Respect de la personne : approche relationnelle et approche rassurante.
  - Sens des responsabilités : efficacité et collaboration avec les autres intervenants.
- 1 Appliquer les techniques de maintien et de restauration des fonctions vitales (RCR, DVR, DEA<sup>5</sup>).
    - Distinction des étapes du plan général d'intervention.
    - Repérage des situations dangereuses.
    - Communication avec les services d'urgence (ex. : 911).
    - Vérification des fonctions vitales : prise de pouls, le cas échéant.
    - Repérage des structures anatomiques telles que les voies respiratoires, les poumons et le cœur.
    - Prise en compte des particularités relatives au bébé, à l'enfant et à l'adulte dans les manœuvres de dégagement des voies respiratoires, de respiration artificielle, de DEA et de réanimation cardiorespiratoire.
    - Matériel utilisé : masque et défibrillateur externe automatique.
  - 2 Intervenir en cas d'hémorragie et d'état de choc.
    - Observation des signes d'une hémorragie interne et d'une hémorragie externe.
    - Observation des signes d'un état de choc.
    - Utilisation du matériel disponible.
  - 3 Intervenir en cas de blessures musculosquelettiques.
    - Situation des structures anatomiques.
    - Observation des manifestations des différents types de blessures tels que les fractures ouvertes ou fermées, les entorses, les fractures de la colonne vertébrale ou les fractures du crâne.
    - Utilisation du matériel de stabilisation ou d'immobilisation disponible.
  - 4 Intervenir en cas de blessures aux yeux.
    - Utilisation de diverses techniques telles que l'irrigation de l'œil, l'application d'un pansement humide et l'immobilisation de la tête.
  - 5 Intervenir en cas de plaies diverses.
    - Observation de différents types de plaies.
    - Utilisation de diverses techniques telles que l'application d'un pansement compressif, d'un pansement étanche ou d'une bande triangulaire.
  - 6 Intervenir en cas de problèmes liés à la chaleur ou au froid.
    - Observation de différents types de brûlures et de gelures.
    - Observation des manifestations d'hypothermie et d'hyperthermie.
    - Utilisation de diverses techniques telles que la modification de l'environnement, l'hydratation, le réchauffement progressif ou, encore, l'application de pansements secs ou humides.

---

<sup>5</sup> RCR : réanimation cardiorespiratoire  
DVR : dégagement des voies respiratoires  
DEA : défibrillateur externe automatisé

- 7 Intervenir en cas d'intoxication.
  - Reconnaissance des différents types d'intoxication.
  - Observation des manifestations d'une intoxication.
  - Prise des précautions nécessaires en fonction des risques.
  - Connaissance du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). (Rappel de compétence 3.)
  
- 8 Intervenir en cas de réaction allergique.
  - Observation des manifestations d'une réaction allergique locale ou systémique et d'un choc anaphylactique.
  - Utilisation de diverses techniques telles que l'administration d'adrénaline par auto-injecteur et le positionnement.
  - Administration et réglementation.
  
- 9 Intervenir en cas de problèmes médicaux.
  - Observation des manifestations de divers problèmes médicaux : infarctus, angine, accident vasculaire cérébral, convulsions, hypoglycémie et ischémie cérébrale transitoire.
  - Utilisation de diverses techniques en fonction des problèmes reconnus : positionnement et aide à l'administration de nitroglycérine.
  
- 10 Appliquer des mesures d'urgence selon les différents milieux de soins.
  - Situations nécessitant l'application de protocoles d'urgence : incendies, fugues, arrêt cardiorespiratoire et agressivité.
  - Reconnaissance du niveau d'intervention et de ses responsabilités.
  - Rôle et responsabilités des intervenantes et intervenants.
  - Particularités des interventions selon les milieux : différents codes et protocoles selon les milieux.
  - Protocoles, procédures et algorithme décisionnel au regard des soins à domicile.



Compétence 9 Durée 75 h Unités 5

### ***Compétence traduite en comportement***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès d'une clientèle en perte d'autonomie en établissement de soins de longue durée.

#### **Contexte de réalisation**

- En établissement de soins de longue durée.
- auprès d'une clientèle en perte d'autonomie partielle et totale (personnes semi-autonomes et non autonomes).
- En collaboration avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données sur l'état de la personne et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel nécessaires;
  - des documents et des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, outils de communication, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

#### *Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des directives verbales et écrites.
- Respect des limites du métier.
- Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Transmission des informations pertinentes à la personne et aux proches.

- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- | Éléments de la compétence   | Critères de performance   |
|---|---|
| 1 Planifier son travail tout au long de son quart de travail.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de notes complètes des informations pertinentes et des particularités pour chaque personne assignée.</li><li>• Établissement judicieux des priorités de travail.</li><li>• Planification efficace de son travail.</li><li>• Respect du plan de travail et des directives pour chaque personne assignée.</li><li>• Ajustement judicieux du plan de travail en fonction de la situation, des priorités, des imprévus et des directives.</li></ul>   |
| 2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation active aux rencontres des équipes de soins et interdisciplinaire.</li><li>• Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.</li><li>• Consignation juste des informations pertinentes dans les documents requis.</li><li>• Collaboration efficace avec les membres de l'équipe de soins.</li><li>• Suggestion pertinente de moyens visant à améliorer la situation de la personne.</li></ul>   |
| 3 Relever des observations liées à la situation ainsi qu'à la personne dans sa globalité.   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Démonstration d'attention et de vigilance.</li><li>• Relevé complet des observations pertinentes, dont celles relatives à l'état émotif de la personne et aux manifestations d'inconforts.</li><li>• Empressement à signaler tout changement important aux personnes concernées.</li></ul>  |
| 4 Adapter son approche à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des besoins et des réactions de la personne et des proches.</li><li>• Prise en compte des informations pertinentes transmises par la personne et ses proches.</li><li>• Utilisation d'une approche et de moyens appropriés visant à établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches.</li><li>• Accompagnement approprié de la personne lors des activités occupationnelles.</li><li>• Utilisation judicieuse de moyens favorisant la collaboration des proches.</li><li>• Pertinence de l'approche adaptée.</li></ul> |

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 5 | Prodiguer des services d'assistance personnelle liés aux AVQ.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparation judicieuse et utilisation appropriée de l'équipement, du matériel et de l'espace de travail requis selon les services d'assistance personnelle.</li><li>• Application appropriée des procédés relatifs aux services d'assistance personnelle liés aux AVQ, selon le contexte et l'état de la personne.</li><li>• Exécution des services d'assistance personnelle dans un temps réaliste.</li><li>• Respect des capacités, de l'autonomie et du rythme de la personne.</li><li>• Vérification régulière du bien-être et du confort de la personne.</li></ul> |
| 6 | Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des directives et du calendrier liés au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel, des effets personnels et des surfaces de travail.</li><li>• Respect des méthodes de nettoyage et de désinfection.</li><li>• Propreté de l'équipement, de l'appareillage et des surfaces de travail.</li></ul>   |
| 7 | Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des directives et du calendrier liés à l'entretien de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des effets personnels de la personne.</li><li>• Disposition sûre et écologique du matériel et des liquides biologiques.</li><li>• Entretien et rangement minutieux, appropriés et sûrs.</li><li>• Signalement judicieux des déficiences relevées.</li></ul>   |

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Vérifications requises : confort, sécurité, état, besoins, capacités et identité de la personne.
- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Terminologie particulière à la compétence.
- Respect de la personne : approche relationnelle, dignité, capacités et autonomie de la personne et intimité.
- Sens des responsabilités : autonomie, efficacité, jugement, honnêteté, résolution de problèmes et collaboration avec l'équipe de soins.
- Confidentialité et discrétion.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : règles à appliquer, PDSP, limites personnelles et professionnelles, canalisation de son stress et de ses émotions.

- 1 Planifier son travail tout au long de son quart de travail.
  - Modes d'organisation du travail dans un contexte de milieu de vie : outils de communication (horaire des bains, niveau de soins, admission, transfert, directives particulières (ex. nil per os [NPO]) et routine du milieu).
  - Prise de notes des informations et des particularités concernant chaque personne assignée : annotations sur la feuille de route ou le plan de travail.
  - Informations et particularités à recueillir : priorités de travail, horaires, objectifs du PTI, le cas échéant, directives de l'équipe de soins, état physique et émotif de la personne et types de services à donner.
  - Sources d'information : documents se rapportant à la personne, outils de communication et équipe de soins.
  - Planification de son travail : organisation physique des lieux, emplacement du matériel et établissement des priorités de travail.
  - Respect du plan de travail et des directives : horaire des levers, repas, activités et bain.
  - Ajustement du plan de travail en fonction de la situation, des priorités, des imprévus et des directives : selon les habitudes et les choix de la personne.
  - Suivis sur la feuille de route ou sur le plan de travail par des annotations tout au long du quart de travail.
  
- 2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.
  - Connaissance des histoires et des habitudes de vie de la personne.
  - Participation aux rencontres d'équipe de soins et interdisciplinaire : écoute active, réponses aux questions.
  - Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns : réactions de la personne, changements de son état, difficultés lors des mobilisations, observations et comportements perturbateurs.
  - Consignation des informations dans les documents requis : feuille de selles et bilan alimentaire.
  - Collaboration avec les membres de l'équipe de soins : suggestion de moyens visant à améliorer la situation de la personne.
  
- 3 Relever des observations liées à la situation ainsi qu'à la personne dans sa globalité.
  - Attention et vigilance : mesures de remplacement des contentions et prévention des chutes.
  - Observations à relever : besoins, état émotif de la personne, manifestations objectives ou subjectives d'inconforts, réactions, comportements et changement soudain et atypique de l'état de la personne.
  - Réactions et comportements observables : niveau de collaboration, signes de réceptivité, intérêt manifesté dans les activités de la vie quotidienne, réactions et besoins exprimés par la personne.
  
- 4 Adapter son approche à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle.
  - Façon de se présenter : explication de son rôle, des services d'assistance à donner et des objectifs visés.
  - Démonstration d'intérêt envers la personne par des questions et de l'écoute en ce qui concerne ses goûts, ses champs d'intérêt, ses capacités, sa famille et ses proches.
  - Démonstration d'intérêt envers l'histoire de vie de la personne et respect des habitudes de vie.
  - Approche de base auprès des personnes ayant des troubles neurocognitifs majeurs. (Rappel de la compétence 5.)
  - Moyens d'établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches : adoption d'un climat bienveillant et disponibilité. (Rappel des compétences 2 et 5.)

- Admission : accueil de la personne et de ses proches, transmission d'informations à la personne et à ses proches, visite des lieux et consignes à communiquer.
  - Accompagnement de la personne lors des activités occupationnelles : préparation de la personne, respect de l'horaire, prise en compte des goûts de la personne, collaboration avec la technicienne ou le technicien en loisirs et activités dirigées.
  - Approche adaptée selon l'état de la personne et la situation : SCPD, résistance et refus.
  - Moyens favorisant la collaboration des proches : procédés liés aux services d'assistance, attitude respectueuse et approche rassurante.
- 5 Prodiger des services d'assistance personnelle liés aux AVQ.
- Vérification de l'équipement, de l'appareillage et du matériel avant l'utilisation.
  - Approche globale de la situation de travail : personne, temps, tâche, environnement, équipement. (Rappel de la compétence 6.)
  - Capacités de la personne, autonomie et rythme de la personne : état de la personne et type d'assistance donné.
  - Adaptation des procédés de services d'assistance : choix et exécution des manœuvres de déplacement, autres procédés selon l'état de la personne.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle. (Rappel de la compétence 6.)
  - Temps d'exécution selon le niveau de difficulté des services d'assistance donnés.
  - Vérification régulière du bien-être et du confort de la personne : intimité et dignité.
- 6 Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.
- Vérifications requises : type de produits, temps de contact et directives du fabricant.
  - Nettoyage et désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel, des effets personnels et des surfaces de travail selon les directives.
  - Propreté de l'équipement, de l'appareillage et des surfaces de travail.
- 7 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- Entretien de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des effets personnels de la personne selon les directives et le milieu de travail : entretien des appareils auditifs, des lunettes, des prothèses dentaires.
  - Disposition du matériel et des liquides biologiques aux endroits appropriés.
  - Entretien et rangement de l'équipement, du matériel et de l'espace de travail.
  - Remplissage du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns : chariot à lingerie et utilité propre.



Compétence 10      Durée 15 h      Unités 1

### ***Compétence traduite en comportement***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Juger de ses limites d'intervention dans le cadre de l'administration de médicaments et des soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne.

#### **Contexte de réalisation**

- Dans les limites de la réglementation en vigueur.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants;
  - de données et de directives verbales et écrites;
  - des méthodes de soins en vigueur.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel nécessaires;
  - des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, feuille de consignes, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

#### *Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des directives verbales et écrites.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Communication claire, concise et précise des informations aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.

- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- | Éléments de la compétence  | Critères de performance   |
|--|---|
| 1 Considérer le cadre légal, réglementaire et normatif en vigueur pour l'administration de médicaments.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Distinction juste de l'encadrement législatif, réglementaire et normatif relatif à l'administration de médicaments.</li><li>• Distinction juste des politiques, des protocoles et des procédures entourant l'administration de médicaments.</li><li>• Distinction claire des rôles et des responsabilités de l'infirmière ou de l'infirmier, de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire et de l'aide-soignante ou de l'aide-soignant.</li><li>• Reconnaissance juste des conséquences découlant du non-respect des exigences liées à l'administration de médicaments.</li><li>• Mise en relation juste de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants et le cadre législatif et réglementaire.</li></ul>   |
| 2 Considérer le cadre légal, réglementaire et normatif en vigueur pour l'administration de soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Distinction juste de l'encadrement législatif, réglementaire et normatif lié aux activités réglementées relatives aux soins invasifs d'assistance liés aux AVQ.</li><li>• Distinction juste des politiques, des protocoles et des procédures entourant les soins invasifs d'assistance liés aux AVQ.</li><li>• Distinction claire des rôles et des responsabilités de l'infirmière ou de l'infirmier, de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire et de l'aide-soignante ou de l'aide-soignant.</li><li>• Reconnaissance juste des conséquences du non-respect des exigences relatives aux soins invasifs d'assistance liés aux AVQ.</li><li>• Mise en relation juste de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants et le cadre législatif et réglementaire.</li></ul> |
| 3 Distinguer les méthodes d'administration de médicaments pour les voies permises, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.                             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Distinction juste des voies d'administration permises.</li><li>• Mise en relation juste des voies d'administration avec les formes de médicaments.</li><li>• Distinction juste des règles et des précautions entourant l'administration de médicaments.</li></ul>   |

- 4 Appliquer des règles et des procédures entourant l'administration de médicaments pour les voies permises, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.
  - Interprétation juste des directives et des consignes.
  - Distinction juste des méthodes de soins.
  - Application juste des règles et des procédures relatives aux mesures d'entreposage, de conservation et de disposition des médicaments prescrits.
  - Exécution juste des procédés liés à l'administration de médicaments.
  - Consignation juste des informations pertinentes dans les formulaires ou les registres appropriés.
  - Distinction juste des situations nécessitant un signalement immédiat à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.
  
- 5 Distinguer les règles à respecter au regard des soins invasifs d'assistance liés aux AVQ, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.
  - Distinction juste des soins invasifs.
  - Interprétation juste de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants.
  - Interprétation juste des directives et des consignes.
  - Distinction juste des règles et des précautions entourant les soins invasifs d'assistance liés aux AVQ.
  - Distinction juste de l'information à consigner dans les formulaires ou les registres appropriés.
  - Distinction juste des situations nécessitant un signalement immédiat à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.

### Suggestions de savoirs liés à la compétence

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Code des professions : Articles 39.7 et 39.8 (activités réglementées).
  - Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
  - Terminologie particulière à la compétence.
  - Sens des responsabilités : jugement par rapport aux limites de son intervention et collaboration avec la professionnelle concernée ou le professionnel concerné.
  - Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
  - Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : cadre légal, réglementaire et normatif à respecter, respect des limites personnelles et professionnelles.
- 1 Considérer le cadre légal, réglementaire et normatif en vigueur pour l'administration de médicaments.
    - Encadrement législatif, réglementaire et normatif relatif à l'administration de médicaments : activités cliniques visées, intervenants concernés, clientèle, lieux et secteur d'activité visés.
    - *Loi modifiant le Code des professions et autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.*

- Code des professions : Articles 39.8 et 39.9.
  - Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants : indication des activités confiées, des conditions d'application et des mesures d'encadrement des activités confiées.
  - Conditions d'application du cadre légal dans les établissements autorisés.
  - Définition de l'administration de médicaments.
  - Politiques, protocoles et procédures entourant l'administration de médicaments : obligation de refus, demande de formation supplémentaire, registre de suivis et méthode de soins.
  - Responsabilités de l'établissement concernant la formation et l'encadrement.
  - Rôles et responsabilités de l'infirmière ou de l'infirmier, de l'infirmière auxiliaire ou de l'infirmier auxiliaire et de l'aide-soignante ou de l'aide-soignant.
  - Information requise : règles et procédures de l'organisation; ressources disponibles telles que les professionnelles et les professionnels à contacter, le plan d'intervention, la requête de services, les feuilles de consignes et la disponibilité des méthodes de soins.
  - Responsabilités personnelles, droits et obligations : distinction entre les professionnelles et les professionnels de la santé, les proches aidants, les aides-soignantes et les aides-soignants; responsabilités de l'établissement, de la professionnelle ou du professionnel responsable; responsabilité civile; intégrité et honnêteté par rapport à ses besoins de formation et d'encadrement; obligation de refus en cas de non-respect du Cadre légal.
  - Conséquences du non-respect des exigences liées à l'administration de médicament : situations à risque.
  - Rapport d'accident et d'incident : responsabilités.
- 2 Considérer le cadre légal, réglementaire et normatif en vigueur pour l'administration de soins invasifs d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne.
- Encadrement législatif, réglementaire et normatif : activités cliniques visées, intervenants concernés, clientèle, lieux et secteur d'activités visés.
  - Loi modifiant le Code des professions et autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.
  - Code des professions : Articles 39.7 et 39.9
  - Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants : indication concernant les activités confiées, conditions d'application et mesures d'encadrement des activités confiées.
  - Conditions d'application du cadre légal dans les établissements.
  - Politiques, protocoles et procédures entourant les activités réglementées : obligation de refus, demande de formation supplémentaire, registre de suivis et méthode de soins.
  - Responsabilités de l'établissement pour la formation et l'encadrement.
  - Responsabilités personnelles, droits et obligations : distinction entre les professionnelles et les professionnels de la santé, les proches aidants, les aides-soignantes et les aides-soignants; sens et nature des activités réglementées et non réglementées; précisions sur le contexte de l'intervention; responsabilités de l'établissement, de la professionnelle ou du professionnel responsable; responsabilité civile; intégrité et honnêteté par rapport à ses besoins de formation et d'encadrement; droit de refuser de prodiguer les soins si la demande n'est pas conforme au cadre légal.
  - Situations à risque amenant la travailleuse ou le travailleur à outrepasser ses responsabilités : surcharge de travail; demande non conforme de la part de l'employeur; pression de l'établissement, d'un membre de l'équipe de travail, de la personne ou des proches et mauvaise interprétation d'une feuille de consignes.

- 3 Distinguer les méthodes d'administration de médicaments pour les voies permises, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.
  - Voies d'administration permises selon le cadre réglementaire en vigueur.
  - Interprétation de la Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants.
  - Formes des médicaments et indications : crème, onguent, aérosol, timbre et comprimé.
  - Bons principes d'usage pour l'administration de médicaments.
  - Règles et précautions entourant l'administration de médicaments : situations à risque, conséquences du non-respect d'une méthode de soins.
  - Moyens de réagir à des problèmes potentiels comme un timbre cutané décollé ou des gouttes ophtalmiques contaminées.
  - Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants : mesures d'encadrement des activités confiées, administration des médicaments prescrits.
  
- 4 Appliquer les règles et les procédures entourant l'administration de médicaments pour les voies permises, selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.
  - Interprétation des directives et des consignes : terminologie et abréviations reconnues.
  - Vérification de l'identité de la personne et des bons principes d'usage pour l'administration de médicaments.
  - Procédures à suivre, précautions à prendre et matériel à utiliser :
    - pour les diverses formes de médicaments;
    - pour l'administration d'insuline par voie sous-cutanée.
  - Règles et procédures relatives aux mesures d'entreposage, de conservation et de disposition des médicaments prescrits : confidentialité, disposition écologique et responsable.
  - Observations et éléments à rapporter.
  - Transmission de l'information appropriée dans le cas d'un refus de la personne à prendre un médicament.
  - Enregistrement des médicaments administrés et des observations dans les formulaires, ou les registres appropriés.
  - Exemples de situations requérant l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel avant et pendant l'administration d'un médicament : modification de l'état de santé de la personne, situation inhabituelle, expérience et formation insuffisantes.
  
- 5 Distinguer les règles à respecter au regard des soins invasifs d'assistance liés aux AVQ selon le cadre légal et réglementaire en vigueur.
  - Règle de soins nationale sur les activités de soins confiées à des aides-soignants : mesures d'encadrement des activités confiées.
  - Interprétation des directives et des consignes : terminologie et abréviations reconnues.
  - Précautions à prendre et matériel pouvant être utilisé.
  - Observations et éléments à rapporter.
  - Transmission de l'information appropriée dans le cas d'un refus de la personne à un soin.
  - Règles d'annotation pour la consignation de l'information dans les documents et les formulaires requis.
  - Exemples de situations requérant l'aide d'une professionnelle ou d'un professionnel avant et pendant la prestation de soins non invasifs d'assistance : modification de l'état de santé de la personne, situation inhabituelle, expérience et formation insuffisantes.



Compétence 11      Durée 60 h      Unités 4

### ***Compétence traduite en comportement***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Effectuer des tâches liées aux services d'assistance au regard des soins de courte durée et des soins critiques.

#### **Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes du métier de PAB liées aux soins de courte durée et aux soins critiques.
- Pour tous les types de clientèle.
- En collaboration avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - des instructions des fabricants;
  - de données et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des produits nécessaires;
  - d'outils numériques et technologiques (logiciels de planification de soins, outils de communication, etc.);
  - des documents et des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, outils de consignation, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

#### *Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Application conforme des mesures de prévention et de contrôle des infections pour les soins de courte durée ou les soins critiques.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes de déplacement sécuritaire de personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des directives verbales et écrites.

- Prise en considération de l'approche globale de la personne.
- Respect de l'autonomie et des capacités de la personne.
- Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.
- Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Transmission d'informations pertinentes à la personne et à ses proches.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Réponse civile, respectueuse et diligente aux demandes de la personne ou de ses proches, faites à l'aide de la cloche d'appel.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- |   |   |
|---|---|
| <p>1 Effectuer des activités liées à la planification et à l'organisation tout au long du travail.</p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de l'organisation et du fonctionnement de l'unité de soins.</li> <li>• Relevé judicieux des informations pertinentes relatives à la personne, à son état et à la planification du travail.</li> <li>• Planification judicieuse de son quart de travail.</li> <li>• Préparation appropriée de l'équipement et du matériel selon les services d'assistance à effectuer.</li> <li>• Ajustement approprié des priorités selon les imprévus ou les directives.</li> </ul> |
| <p>2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé judicieux des observations pertinentes liées à la personne, à son état et à ses proches.</li> <li>• Calcul exact des données pertinentes à inscrire dans les documents requis.</li> <li>• Consignation juste des informations pertinentes dans les documents appropriés et aux moments opportuns.</li> <li>• Signalement immédiat de tout changement dans l'état de la personne à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.</li> </ul>                       |
| <p>3 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux mobilisations, au positionnement et aux déplacements.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application judicieuse et correcte des procédés liés à la mobilisation et au positionnement, en tenant compte de l'état de la personne, de la situation et des directives.</li> </ul>  |

- Application judicieuse et correcte des procédés liés aux déplacements, en tenant compte de l'état de la personne, de la situation et des directives.
  - Préparation adéquate de la personne en vue de l'accompagner lors de moyens d'exploration médicale, de rendez-vous ou de transferts.
- 4 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux soins d'hygiène, à l'habillage et au déshabillage, à l'alimentation et à l'élimination.
- Application judicieuse et correcte des procédés au regard des services d'assistance personnelle liés aux AVQ en tenant compte de l'état de la personne, de la situation et des directives.
  - Utilisation de moyens pertinents pour tenir compte de l'état émotif de la personne et des signes d'inconforts et de douleur.
- 5 Effectuer des activités liées à l'admission de la personne.
- Relevé juste des informations pertinentes relatives à l'admission de la personne.
  - Préparation conforme et sécuritaire de la chambre et installation appropriée de l'équipement, de l'appareillage et du matériel lors d'une admission.
  - Collaboration appropriée avec l'équipe de soins.
  - Informations complètes et pertinentes communiquées à la personne et aux proches.
  - Consignation juste et complète des informations pertinentes dans les documents requis.
- 6 Effectuer des activités liées aux congés et aux transferts.
- Prise en compte des informations pertinentes relatives au transfert ou au départ de la personne.
  - Vérification conforme de la récupération complète des effets personnels par la personne ou les proches.
  - Disposition conforme et aux endroits appropriés de l'équipement et du matériel souillés ou jetables.
  - Retrait conforme de la literie et des serviettes et disposition aux endroits appropriés.
  - Respect des méthodes de nettoyage et de désinfection.
  - Collaboration appropriée avec l'équipe de soins.
- 7 Effectuer d'autres tâches liées au métier de PAB.
- Préparation et distribution appropriée de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des produits nécessaires au personnel soignant selon la situation.
  - Respect des directives et des protocoles au regard des analyses de laboratoire.

- Application conforme des protocoles et des directives liées à la gestion des stocks.
  - Remplissage complet du matériel requis aux endroits appropriés et aux moments opportuns.
- 8 Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.
- Application correcte des procédés liés au prénettoyage et à la préparation des dispositifs médicaux en vue de leur transport vers l'unité de retraitement des dispositifs médicaux.
  - Propreté de l'équipement et de l'appareillage.
- 9 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- Disposition rigoureuse et écologique du matériel, des liquides biologiques, du matériel piquant, coupant et tranchant ainsi que des déchets biomédicaux.
  - Entretien approprié et minutieux de l'équipement et du matériel.
  - Rangement approprié et minutieux de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.

### Suggestions de savoirs liés à la compétence

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Application judicieuse et rigoureuse des pratiques de base : bons moments pour l'hygiène des mains.
- Terminologie particulière à la compétence.
- Vérifications requises : confort, sécurité, état, capacités et identité de la personne.
- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Respect de la personne : approche relationnelle, potentiel de la personne et intimité.
- Sens des responsabilités : autonomie, efficacité, jugement, honnêteté et résolution de problèmes.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : directives à respecter et application des PDSP.

1 Effectuer des activités liées à la planification et à l'organisation tout au long du travail.

- Organisation et fonctionnement de l'unité de soins : particularités des soins de courte durée et des soins critiques, vulnérabilité de la clientèle et urgence d'agir.
- Informations pertinentes à relever : état de la personne, rapport interservices, directives des professionnelles et professionnels concernés.
- Interprétation des directives propre au milieu de travail : plan de travail, outils de communication.
- Planification de son quart de travail : horaire, types de services d'assistance, rendez-vous de la personne, admission, transfert et congé.
- Préparation de l'équipement et du matériel : vérifications requises.
- Éléments à considérer pour l'établissement des priorités dans le travail à effectuer en tenant compte des imprévus.
- Ajustement des priorités face aux imprévus.

- 2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.
  - Observations à relever : état émotif de la personne, dynamique avec les proches, état de la peau, manifestations de douleur et d'inconforts, changements de l'état de la personne. (Rappel de la compétence 4.)
  - Calcul des données à inscrire dans les documents requis : opérations mathématiques de base, pourcentage et fraction.
  - Consignation des informations dans les documents requis : bilan alimentaire, bilan ingesta et excréta.
  - Éléments à signaler immédiatement à la professionnelle ou au professionnel concerné.
  
- 3 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux mobilisations, au positionnement et aux déplacements.
  - Vérifications requises : état de la personne, directives de l'équipe de soins, équipement, appareillage et matériel en place.
  - Procédés liés à la mobilisation et au positionnement de la personne : présence d'équipement, d'appareillage et de matériel, électrodes reliées à un moniteur cardiaque, contentions, pansement, corset, attelle, plâtre et traction.
  - Directives : premier lever, mobilisation post-chirurgie, mobilisation en bloc et positionnement en soins critiques.
  - Procédés liés aux déplacements de la personne : lit-fauteuil, lit-chaise d'aisance, civière-lit; présence d'équipement, d'appareillage et de matériel.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle. (Rappel compétence 6.)
  - Directives : positionnement, mobilisation, mise en charge et type d'assistance.
  - Préparation de la personne en vue de l'accompagner lors de moyens d'exploration médicale, de rendez-vous ou de transferts : préparation du matériel et suivi de l'équipement, de l'appareillage et du matériel en place.
  - Directives et protocoles : transfert sur civière ou au fauteuil, protocole de préparation, directives de l'équipe de soins.
  
- 4 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux soins d'hygiène, à l'habillage et au déshabillage, à l'alimentation et à l'élimination.
  - Vérifications requises : état de la personne, à jeun, restriction liquidienne, diète, texture, équipement et appareillage en place et directives de l'équipe soignante.
  - Procédés au regard des services d'assistance personnelle liés aux AVQ en tenant compte de l'état de la personne, la situation et les directives : âge de la personne, présence d'équipement, d'appareillage et de matériel, soins d'hygiène en présence d'électrodes reliées à un moniteur cardiaque, vidange d'un sac collecteur d'urine, soins d'hygiène et rasage préopératoire, jambières pneumatiques et changement de la culotte chez une ou un enfant.
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives pour les procédés liés aux services d'assistance personnelle. (Rappel compétence 6.)
  - Moyens de tenir compte de l'état émotif de la personne et des signes d'inconforts et de douleur : observation du non verbal, attention et vigilance.
  
- 5 Effectuer des activités liées à l'admission de la personne.
  - Informations relatives à l'admission de la personne : selon le milieu, le type de clientèle, le besoin en équipement, l'appareillage et le matériel.
  - Préparation de la chambre : installation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel, disponibilité et propreté de la chambre.
  - Collaboration avec l'équipe de soins : rôles des membres de l'équipe de soins.

- Information à communiquer à la personne et aux proches : fonctionnement de l'unité de soins.
  - Information pertinente dans les documents requis : mesure de la taille et prise de poids.
  - Vérification et rangement des effets personnels : clientèle à l'urgence, atteinte de troubles neurocognitifs ou de santé mentale, personne inconsciente et en soins critiques.
- 6 Effectuer des activités liées aux congés et aux transferts.
- Information sur le transfert ou le départ de la personne : préparation et accompagnement.
  - Procédures de remise des effets personnels selon le milieu.
  - Procédure de manipulation et de disposition de l'équipement, du matériel souillé ou jetable : retrait et disposition de la literie. (Rappel de la compétence 3.)
  - Méthodes de nettoyage et de désinfection. (Rappel de la compétence 3.)
  - Collaboration avec l'équipe de soins : rôles des membres de l'équipe de soins, indication à la personne concernée afin de procéder au nettoyage et à la désinfection de la chambre.
- 7 Effectuer d'autres tâches liées au métier de PAB.
- Préparation et distribution de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des produits nécessaires au personnel soignant en cas d'urgences, de désorganisation de la personne, de bris ou de manques et de chirurgie mineure.
  - Équipement, appareillage et matériel nécessaires : catégories, grandeurs, utilités et caractéristiques.
  - Matériel nécessaire selon la situation.
  - Directives et protocoles au regard des analyses de laboratoire : mobilisation de la personne, conservation, transport, moment approprié et urgent (STAT).
  - Directives : transport et distribution d'équipement, de matériel et de requêtes aux différents endroits requis (autres unités de soins ou services, etc.).
  - Protocoles et directives liés à la gestion des stocks : liste de matériel, matériel et produits à remplacer aux endroits et aux moments appropriés, manutention prudente, préparation de salles de traitement et collaboration avec d'autres intervenants (commis et magasinier).
  - Rangement et rotation du matériel stérile et vérification des dates d'expiration.
  - Remplissage du matériel requis : plateaux en usage sur l'unité de soins (pour prélèvements et pansements), chariot de PAB (matériel propre) et chariot pour les précautions additionnelles.
- 8 Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Vérifications requises : bon produit et temps de contact.
  - Procédés de prénettoyage et de préparation des dispositifs médicaux.
  - Procédures de transport vers l'unité de retraitement des dispositifs médicaux.
  - Propreté de l'équipement et de l'appareillage : méthodes de nettoyage et de désinfection.
- 9 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Vérifications requises : horaire et directives.
  - Procédures de manipulation et de disposition du matériel souillé et contaminé, des liquides biologiques, du matériel piquant, coupant et tranchant ainsi que des déchets biomédicaux.
  - Entretien de l'équipement, de l'appareillage et du matériel.
  - Rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
  - Procédures de signalement des défauts.

Compétence 12      Durée 75 h      Unités 5

### ***Compétence traduite en comportement***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Intervenir auprès de la clientèle en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.

#### **Contexte de réalisation**

- En établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.
- auprès d'une clientèle de tout âge, nécessitant des soins de courte durée ou des soins critiques.
- En collaboration avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage et du matériel nécessaires;
  - des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, outils de communication, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

#### *Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des directives verbales et écrites.
- Respect des limites du métier.
- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.
- Respect des capacités et de l'autonomie de la personne.

- Transmission des informations pertinentes à la personne et aux proches.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Réponse civile, respectueuse et diligente aux demandes de la personne ou de ses proches, faites à l'aide de la cloche d'appel.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1 | Planifier son travail tout au long de son quart de travail.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de notes complète des informations pertinentes et des particularités pour chaque personne assignée.</li> <li>• Établissement judicieux des priorités de travail.</li> <li>• Planification efficace de son travail.</li> <li>• Respect du plan de travail et des directives pour chaque personne assignée.</li> <li>• Ajustement approprié du plan de travail en fonction de la situation, des priorités, des imprévus et des directives.</li> </ul>   |
| 2 | Effectuer des activités liées à la continuité des soins.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active aux rencontres des équipes de soins et interdisciplinaire.</li> <li>• Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.</li> <li>• Consignation juste des informations pertinentes dans les documents requis.</li> <li>• Collaboration efficace avec les membres de l'équipe de soins et interdisciplinaire.</li> <li>• Signalement judicieux des informations nécessitant une intervention immédiate.</li> </ul> |
| 3 | Relever des observations liées à la situation ainsi qu'à la personne dans sa globalité.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé complet des observations pertinentes, dont celles qui ont trait à l'état émotif de la personne et aux manifestations d'inconfort.</li> <li>• Démonstration d'attention et de vigilance.</li> <li>• Empressement à répondre aux besoins de la personne.</li> </ul>  |
| 4 | Adapter son approche à l'état et à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des besoins et des réactions de la personne et des proches.</li> <li>• Prise en compte des informations pertinentes transmises par la personne et ses proches.</li> <li>• Utilisation d'une approche et de moyens appropriés visant à établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches.</li> <li>• Pertinence de l'approche adaptée, dont l'AAPA.</li> </ul>   |

- |  |   |
|--|---|
| 5 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux AVQ à la personne et à la situation.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des directives et des données relatives à l'état de la personne.</li><li>• Préparation judicieuse et utilisation appropriée de l'équipement, du matériel et de l'espace de travail requis selon les services d'assistance personnelle.</li><li>• Exécution efficace et appropriée des procédés, relatifs aux services d'assistance personnelle liés aux AVQ, adaptés à la personne et à la situation.</li><li>• Respect des capacités et de l'autonomie de la personne.</li></ul> |
| 6 Effectuer d'autres tâches liées au métier de PAB en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des informations pertinentes relatives à la tâche.</li><li>• Réalisation conforme des étapes préalables.</li><li>• Respect des procédés et des directives liées à la tâche à accomplir.</li><li>• Respect des délais et des échéanciers liés à la tâche à accomplir.</li></ul>  |
| 7 Effectuer des activités de nettoyage et de désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des directives et du calendrier de nettoyage et de désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.</li><li>• Propreté de l'équipement, de l'appareillage et des surfaces de travail.</li></ul>   |
| 8 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Disposition rigoureuse et écologique du matériel, des liquides biologiques et des déchets biomédicaux.</li><li>• Entretien et rangement minutieux et approprié.</li><li>• Signalement judicieux des défauts relevés.</li></ul>  |

### **Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Terminologie particulière à la compétence.
- Vérifications requises : confort, sécurité de la personne, état de la personne, capacités et identité.
- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Respect de la personne : approche relationnelle, dignité, autonomie et potentiel de la personne, intimité.
- Sens des responsabilités : autonomie, efficacité, jugement et résolution de problèmes.
- Confidentialité et discrétion.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : règles à appliquer, PDSP, limites personnelles, canalisation de son stress et de ses émotions.

- 1 Planifier son travail tout au long de son quart de travail.
  - Modes d'organisation du travail, horaire et particularités.
  - Prise de notes des informations et des particularités pour chaque personne assignée sur les documents requis : annotations sur la feuille de route ou le plan de travail.
  - Informations et particularités à recueillir : priorités de travail, horaires des traitements, des moyens d'exploration médicale et des consultations, objectifs du PTI, le cas échéant, directives, état physique, cognitif et émotif de la personne et services à effectuer.
  - Sources de renseignements : documents se rapportant à la personne, outils de communication et équipe de soins.
  - Planification de son travail : organisation des lieux physiques, emplacement du matériel et établissement des priorités de travail.
  - Respect du plan de travail et des directives : horaire des repas, des levers et des consultations.
  - Ajustement du plan de travail en fonction de la situation, des priorités, des imprévus et des directives : suivis sur la feuille de route ou le plan de travail par des annotations.
  
- 2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.
  - Participation aux rencontres d'équipe de soins et interdisciplinaire : écoute active, réponses aux questions.
  - Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns : réactions de la personne, changements de l'état de la personne, observations et comportements perturbateurs.
  - Consignation des informations dans les documents requis : feuille de selles, bilan ingesta et excréta et bilan alimentaire.
  - Collaboration avec les membres de l'équipe de soins : suggestion de moyens d'améliorer la situation de la personne.
  - Signalement judicieux de l'information qui nécessite une intervention immédiate.
  
- 3 Relever des observations liées à la situation ainsi qu'à la personne dans sa globalité.
  - Vérifications requises : bien-être et confort de la personne, besoins et sécurité.
  - Observation des réactions et des comportements de la personne selon son état.
  - Observation des signes d'inconfort et de douleur.
  - Attention et vigilance : tournées régulières de surveillance, situations requérant une intervention d'équipe.
  - Empressement à répondre aux besoins de la personne : réponse aux demandes de la personne ou de ses proches, faites à l'aide de la cloche d'appel.
  - Changements dans les comportements ou l'état de santé de la personne : manifestations cliniques anormales, propos suicidaires, agitation, agressivité, risques de fugues, caractère réversible de certaines conditions induites par la maladie comme le délirium.
  - Sources de danger potentiel pour la santé et la sécurité dans l'environnement dans lequel la personne évolue.

- 4 Adapter son approche à l'état et à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle.
  - Façon de se présenter : explication de son rôle, des services d'assistance à donner et des objectifs visés.
  - Démonstration d'intérêt envers la personne par des questions et de l'écoute en ce qui concerne ses capacités, ses besoins et son état émotif.
  - Moyens d'établir une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches : établissement d'un climat bienveillant et disponibilité. (Rappel de la compétence 2.)
  - Approche adaptée selon l'état de la personne et la situation : refus et anxiété.
  - Approche adaptée selon le type de clientèle : âge de la personne. (Rappel de la compétence 2.)
  - AAPA en milieu hospitalier : moyen de prévenir le déclin fonctionnel de la personne. (Rappel des compétences 2 et 4.)
  
- 5 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux AVQ à la personne et à la situation.
  - Directives et données relatives à l'état de la personne : directives verbales de l'équipe de soins, présence d'équipement, d'appareillage et de matériel.
  - Préparation et utilisation de l'équipement, du matériel et de l'espace de travail requis selon les services d'assistance personnelle.
  - Vérifications requises : directives sur l'état de la personne, moment opportun, confort, diète et intégrité de l'équipement, de l'appareillage et du matériel.
  - Exécution des procédés relatifs aux services d'assistance personnelle liés aux AVQ : adaptation à la personne et la situation. (Rappel de la compétence 11.)
  - Étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives : méthode de soins.
  - Type d'assistance requise, respect de l'autonomie de la personne.
  - Délais raisonnables et échéanciers liés à la tâche ou à l'activité de travail à accomplir.
  
- 6 Effectuer d'autres tâches liées au métier de PAB en établissement de soins de courte durée ou en milieu de soins critiques.
  - Autres tâches : admission, congé et transfert, aider l'équipe de soins lors de la prestation d'un soin (positionnement), transport d'analyse de laboratoire et de requêtes, remplissage des chariots, etc. (Rappel de la compétence 11.)
  - Information relative au transfert ou au départ de la personne : préparation et accompagnement.
  - Préparation de la chambre : installation de l'équipement, de l'appareillage et du matériel : disponibilité et propreté de la chambre.
  - Information à communiquer à la personne et aux proches : fonctionnement de l'unité de soins.
  - Collaboration avec l'équipe de soins : rôles des membres de l'équipe de soins, indication à la personne concernée afin de procéder au nettoyage et la désinfection de la chambre.
  - Procédures de remise des effets personnels.
  - Procédure de manipulation et de disposition de l'équipement, du matériel souillé ou jetable : retrait et disposition de la literie lors des départs et des transferts. (Rappel de la compétence 3.)
  - Procédures de nettoyage et de désinfection lors des départs et des transferts. (Rappel de la compétence 3.)
  - Procédés et directives liés à la tâche ou à l'activité de travail à accomplir : préparation en vue d'un moyen d'exploration médicale.
  - Délais raisonnables et échéanciers liés à la tâche ou à l'activité de travail à accomplir.

- 7 Effectuer des activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail.
  - (Rappel de la compétence 3.)
  - Vérifications requises : bon produit et temps de contact.
  - Nettoyage et désinfection de l'équipement et du matériel
  - Propreté de l'équipement et de l'appareillage : méthodes de nettoyage et de désinfection.
  
- 8 Effectuer des activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
  - (Rappel de la compétence 3.)
  - Réalisation conforme des vérifications requises : horaire, directives.
  - Procédures de manipulation et de disposition du matériel souillé et contaminé, des liquides biologiques, du matériel piquant, coupant et tranchant ainsi que des déchets biomédicaux.
  - Entretien de l'équipement et du matériel.
  - Rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
  - Signalement des défauts.

Compétence 13      Durée 45 h      Unités 3

***Compétence traduite en comportement***

---

**Énoncé de la compétence**

Effectuer des tâches liées au métier d'ASSS au regard des soins à domicile.

**Contexte de réalisation**

- Pour des situations courantes du métier d'ASSS au regard des soins à domicile.
- Pour tous les types de clientèle.
- En collaboration avec l'équipe de travail, l'équipe interdisciplinaire ainsi qu'avec les proches et les personnes proches aidantes.
- À partir :
  - des lois, des règlements et des normes en vigueur;
  - des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur;
  - de données et de directives verbales et écrites provenant des professionnelles et professionnels concernés.
- À l'aide :
  - de l'équipement, de l'appareillage, du matériel nécessaires;
  - d'outils numériques et technologiques (outils de communication, etc.);
  - des documents et des informations relatives à la personne et à la continuité des soins (plan de travail, outils de consignation, etc.);
  - des ouvrages de référence et des documents nécessaires.

*Pour l'ensemble de la compétence :*

- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Application conforme des mesures de prévention et de contrôle des infections pour les soins à domicile.
- Respect des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui.
- Respect des principes de déplacement sécuritaire des personnes (PDSP).
- Respect des lois, des règlements et des normes en vigueur.
- Respect des politiques, des protocoles et des procédures en vigueur.
- Respect des limites du métier.
- Respect des directives verbales et écrites.

- Prise en considération de la personne dans sa globalité.
- Réalisation conforme de l'ensemble des vérifications requises.
- Communication claire, concise et précise des informations pertinentes aux personnes concernées et aux moments opportuns.
- Utilisation de la terminologie et des abréviations liées au métier.
- Transmission d'informations pertinentes à la personne et à ses proches.
- Démonstration d'attention et de vigilance à l'égard des comportements et des habitudes de vie de la personne, de son entourage et de l'environnement.
- Adoption des comportements professionnels attendus.

### Éléments de la compétence

### Critères de performance

- |  |   |
|--|---|
| <p>1 Effectuer des activités liées à la planification et à l'organisation tout au long du travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé d'informations pertinentes liées à l'organisation et au fonctionnement des services de soins à domicile.</li> <li>• Relevé des informations pertinentes relatives à la personne et à la planification du travail.</li> <li>• Planification judicieuse de son quart de travail et de ses déplacements.</li> <li>• Planification, vérification et préparation conformes de l'équipement et du matériel à apporter en prévision des visites à effectuer.</li> <li>• Planification et suivis appropriés des rendez-vous.</li> <li>• Ajustement approprié des priorités selon les imprévus et les directives.</li> </ul> |
| <p>2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.</p>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé judicieux et complet des informations pertinentes relatives à la personne et à son état.</li> <li>• Relevé judicieux des observations pertinentes concernant la personne, ses proches et la situation.</li> <li>• Réalisation conforme des autres activités liées à la continuité des soins.</li> <li>• Utilisation judicieuse de moyens de communication.</li> <li>• Consignation juste des informations pertinentes dans les documents appropriés.</li> </ul>   |

- 3 Adapter son approche à l'état et à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle.
  - Relevé des besoins et des réactions de la personne et des proches.
  - Prise en compte des informations pertinentes transmises par la personne et ses proches.
  - Utilisation d'une approche et de moyens appropriés visant à établir une collaboration ainsi qu'une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches.
  - Pertinence de l'approche adaptée.
  - Proposition judicieuse et application conforme des directives liées aux activités occupationnelles.
  
- 4 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux AVQ.
  - Prise en compte des informations et des observations pertinentes relatives à l'état de la personne.
  - Exécution correcte des procédés liés à la mobilisation, au positionnement et aux déplacements selon l'état de la personne et la situation.
  - Exécution juste des procédés au regard des autres services d'assistance personnelle liés aux AVQ selon l'état de la personne et la situation.
  - Utilisation adaptée et conforme de l'équipement, de l'appareillage et du matériel selon la situation.
  - Adaptation conforme et pertinente des services d'assistance personnelle liés aux AVQ.
  
- 5 Effectuer des soins non invasifs d'assistance liés aux AVQ (activités non réglementées).
  - Distinction juste des activités non réglementées.
  - Distinction juste de la distribution de médicaments et de l'administration de médicaments.
  - Application juste des procédures et des précautions, au regard de la distribution de médicaments.
  - Exécution correcte des procédés liés aux activités non réglementées.
  - Respect des consignes des professionnelles et professionnels concernés.
  - Consignation juste et complète des informations pertinentes dans les documents appropriés.

- |   |  |
|---|--|
| <p>6 Prévenir ou intervenir dans des situations à risque pour la personne, pour soi et les proches.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé judicieux des observations au regard de situations à risque.</li> <li>• Suggestions pertinentes de moyens d'assurer la sécurité de la personne et de l'environnement.</li> <li>• Utilisation conforme de moyens de prévention relatifs à des situations à risque pour la santé et la sécurité.</li> <li>• Déclaration appropriée et complète des situations à risque.</li> <li>• Respect des protocoles et des procédures d'intervention selon les milieux.</li> <li>• Signalement judicieux de tous changements ou observations pertinentes à la professionnelle concernée ou au professionnel concerné.</li> </ul> |
| <p>7 Adapter les activités liées au nettoyage et à la désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail, dans le contexte des soins à domicile.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation conforme des méthodes de nettoyage et de désinfection pour les soins à domicile.</li> <li>• Propreté de l'équipement, de l'appareillage et des surfaces de travail.</li> </ul>   |
| <p>8 Adapter les activités liées à la disposition et à l'entretien ainsi qu'au rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.</p>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposition écologique du matériel souillé et contaminé, des liquides biologiques et des déchets biomédicaux.</li> <li>• Adaptation conforme des méthodes liées à la disposition, à l'entretien et au rangement pour les soins à domicile.</li> <li>• Entretien et rangement approprié à la situation.</li> </ul>   |

### Suggestions de savoirs liés à la compétence

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux éléments de la compétence et à l'ensemble de la compétence.

Pour l'ensemble de la compétence :

- Procédures relatives aux mesures de prévention et de contrôle des infections et de la contamination selon le milieu : en cas de symptômes de la personne et des proches, adaptation selon le matériel en place à domicile.
- Vérifications requises : confort, sécurité de la personne, état de la personne, capacités et identité.
- Respect des directives verbales et écrites : directives au plan d'intervention interdisciplinaire (PII), programme de marche, activités occupationnelles et communautaires et exercices passifs et actifs.
- Dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale et spirituelle, dont les aspects multiculturels, la diversité et la sécurisation culturelle autochtone.
- Attention et vigilance : signes de maltraitance et observation de la dynamique familiale.
- Terminologie particulière à la compétence.
- Respect de la personne : approche relationnelle, potentiel de la personne et intimité.
- Sens des responsabilités : jugement, honnêteté, résolution de problèmes et collaboration avec l'équipe.
- Décorum : tenue professionnelle, langage et propos respectueux.
- Santé et sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui : règles à appliquer et PDSP.

- 1 Effectuer des activités liées à la planification et à l'organisation tout au long du travail.
  - Organisation et fonctionnement des soins à domicile : particularités liées aux soins à domicile.
  - Informations pertinentes à relever : état de la personne, rapport et notes des autres intervenants, directives des professionnelles et professionnels concernés et PII.
  - Planification de son quart de travail et de ses déplacements : procédures pour entrer à domicile, planification du trajet et de l'horaire selon les directives du chef d'équipe.
  - Planification, vérification et préparation de l'équipement et du matériel à apporter en prévision des visites à effectuer : choix de l'équipement et du matériel requis et moyens pour faciliter le transport.
  - Planification et suivis des rendez-vous : contact avec la personne afin de confirmer le rendez-vous et outils de communication.
  - Traitement des appels téléphoniques : formulation de renseignements clairs et pertinents et message complet et professionnel.
  - Ajustement approprié des priorités selon les imprévus ou les directives : crevaison, mauvaise température, visite plus longue, circulation sur la route et changement de l'état de la personne.
  - Signalement au chef d'équipe des modifications de l'horaire.
  
- 2 Effectuer des activités liées à la continuité des soins.
  - Informations pertinentes relatives à la personne et à son état : capacités et autonomie et directives au PII.
  - Observations liées à la personne, à ses proches et à la situation : réactions et comportements de la personne et de ses proches; modifications de l'état de la personne ou de sa situation.
  - Observations liées à l'état émotif de la personne, aux réactions et aux comportements, aux habitudes de vie et aux manifestations de douleur et d'inconfort.
  - Autres activités liées à la continuité des soins : cahier de notes à domicile pour un suivi avec les collègues.
  - Moyens de communication : textos, courriels, téléphone.
  - Messages électroniques : formulation de messages cohérents et clairs, orthographe d'usage et classement approprié des messages.
  - Consignation des informations dans les documents requis : endroits appropriés, moment opportun, utilisation de la terminologie et des abréviations reconnues, orthographe d'usage.
  
- 3 Adapter son approche à l'état et à la situation de la personne et de ses proches tout en établissant une relation de confiance professionnelle.
  - Besoins et réactions de la personne et des proches : attention et vigilance.
  - Transmission des observations à l'équipe de travail et à l'équipe interdisciplinaire dans le but de cibler les ressources communautaires disponibles.
  - Définition d'un proche aidant.
  - Informations transmises par la personne et ses proches : changement de comportements, diminution des capacités de la personne et épuisement des proches, dont le proche aidant.
  - Approche et moyens visant à établir une collaboration ainsi qu'une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches. (Rappel de la compétence 2.)
  - Méthodes démontrées aux proches pour les services d'assistance personnelle liés aux AVQ.
  - Activités occupationnelles : considération des goûts, des besoins de la personne, d'un besoin de répit des proches et de la gestion du temps.
  - Directives liées aux activités occupationnelles : ressources communautaires disponibles, répit et centre de jour.

- 4 Adapter les services d'assistance personnelle liés aux AVQ.
- Vérifications requises : capacités de la personne, environnement, équipement et matériel disponible.
  - Procédés liés à la mobilisation, au positionnement et aux déplacements : étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives.
  - Situations : espace restreint, bris d'équipement, manque de matériel et organisation du temps.
  - Procédés relatifs aux services d'assistance personnelle liés aux AVQ : étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives.
  - Équipement et appareillage en place à domicile : lit, baignoire conventionnelle, lève-personne et verticalisateur non motorisé.
  - Aménagement de l'aire de travail pour la réduction des postures contraignantes pour soi et la personne.
  - Prise en compte de la situation pour cibler la problématique et recherche de solutions et de façons d'intervenir.
- 5 Effectuer des soins non invasifs d'assistance liés aux AVQ (activités non réglementées).
- Distinction des activités non réglementées :
    - prise des signes vitaux (tension artérielle et fréquence cardiaque avec appareil automatisé);
    - température buccale seulement à l'aide d'un thermomètre électronique;
    - prise de glycémie capillaire;
    - mise d'une lunette nasale ou d'un masque d'oxygène si le débit est préalablement ajusté;
    - prélèvement d'un échantillon d'urine et de selles;
    - entretien et vidange d'un sac collecteur et d'une stomie;
    - application d'un pansement sec ou d'une pellicule;
    - application de bas de compression;
    - mesure de l'urine;
    - mise en place d'un appareil à pression positive continue des voies respiratoires (*Continuous Positive Airway Pressure - CPAP*);
    - mise en place d'un appareil à pression positive des voies respiratoires à deux niveaux (*Bilevel Positive Airway Pressure - BiPAP*);
    - mise en place d'un concentrateur à oxygène.
  - Distinction entre la distribution de médicaments et l'administration de médicaments. (Rappel de la compétence 10.)
  - Procédures et précautions au regard de la distribution de médicaments : vérifications à effectuer.
  - Procédés liés aux activités non réglementées : étapes préexécutives, exécutives et post-exécutives.
  - Interprétation des consignes de la professionnelle et du professionnel concerné : terminologie et abréviations reconnues.
  - Consignation des informations pertinentes dans les documents requis : règles et observations.
- 6 Prévenir ou intervenir dans des situations à risque pour la personne, pour soi et les proches.
- Observations liées à l'état de la personne, de son environnement et de son entourage.
  - Situations à risque : catégories de risque.
  - Situations en lien avec la salubrité : syndrome de Diogène, malpropreté, environnement non sécuritaire, insalubrité, présence de coquerelles ou de punaises, fumée secondaire, présence d'animaux de compagnie et cour enneigée.
  - Exemples de situations à risque pour apprendre à juger de l'urgence et de la nécessité d'une intervention, à faire appel à l'équipe ou à demander des secours extérieurs.

- Suggestion et utilisation de moyens pour assurer la sécurité de la personne et de l'environnement : désencombrement, barres d'appui, équipement et matériel de sécurité.
  - Protocoles et procédures de déclaration des situations à risque : à qui et comment.
  - Protocoles et procédures d'intervention selon les milieux : punaises de lit, danger pour la personne, violence et désorganisation.
- 7 Adapter les activités liées de nettoyage et de désinfection de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et des surfaces de travail, dans le contexte des soins à domicile.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Vérifications requises : choix du produit disponible.
  - Adaptation des méthodes de nettoyage et de désinfection : disponibilité des produits et du matériel.
  - Solution de rechange pour l'emploi des produits de nettoyage et de désinfection : diverses possibilités d'utilisation du matériel et des produits disponibles.
  - Propreté de l'équipement, de l'appareillage et des surfaces de travail : selon la situation.
- 8 Adapter les activités de disposition et d'entretien ainsi que de rangement de l'équipement, de l'appareillage, du matériel et de l'environnement.
- (Rappel de la compétence 3.)
  - Vérifications requises : disponibilité du matériel.
  - Procédures de disposition du matériel souillé et contaminé, des liquides biologiques et des déchets biomédicaux.
  - Procédures liées à l'entretien et au rangement pour les soins à domicile : selon la situation.
  - Procédures de transport dans la voiture ou autre.



Compétence 14      Durée 75 h      Unités 5

## ***Compétence traduite en situation***

---

### **Énoncé de la compétence**

S'intégrer au milieu de travail soit en établissement de soins de longue durée, de courte durée, de soins critiques ou dans les milieux de soins à domicile.

### **Éléments de la compétence**

- Effectuer des démarches liées à un milieu de stage.
- Exécuter des tâches liées au métier de PAB ou au métier d'ASSS.
- S'intégrer à une équipe de travail.

### **Plan de mise en situation**

---

#### **Phase d'information**

- Prendre connaissance des modalités, des renseignements et des documents relatifs au stage.
- Prendre connaissance de l'environnement physique du milieu de stage.
- S'informer sur les règles, les pratiques en vigueur et l'organisation du travail dans le milieu de stage.
- S'informer sur le rôle et les tâches du PAB ou de l'ASSS en milieu de stage.

#### **Phase de réalisation**

- Repérer des établissements de soins de santé et de services sociaux, dont les CLSC pour les soins à domicile et les milieux de vie substitués en mesure de répondre à ses attentes et à ses besoins.
- Observer les pratiques liées à l'exercice du métier de PAB ou du métier d'ASSS.
- Exécuter différentes tâches et activités liées au métier de PAB ou au métier d'ASSS ou participer à leur exécution dans le respect :
  - des règles d'hygiène et d'asepsie;
  - des règles de santé et de sécurité pour la personne, pour soi et pour autrui;
  - du PSDP;
  - des lois, des règlements et des normes;
  - des politiques, des protocoles et des procédures;
  - des limites du métier.
- Interagir avec les collègues, les personnes responsables de la supervision, les personnes et leurs proches ainsi qu'avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.
- Remplir un journal de bord portant sur les tâches et les activités accomplies durant le stage.

#### **Phase de synthèse**

- Produire un bilan de son expérience de stage comportant notamment :
  - une autoévaluation de sa participation;
  - un résumé de son expérience;
  - une description des tâches effectuées et observées, ainsi que des liens entre elles et la formation reçue;
  - ses forces et les aspects à améliorer ainsi que des moyens d'y parvenir.

---

**Conditions d'encadrement**

---

- Fournir à l'élève la documentation et les ressources nécessaires à la réalisation du stage.
- Assigner l'élève à un milieu de stage ou lui fournir une liste de milieux de soins susceptibles d'accepter des stagiaires (lieu, taille, type d'établissement et de clientèle, règles, tâches à accomplir, etc.)
- S'assurer que le milieu de stage est propice à l'intégration de l'élève, le cas échéant.
- Maintenir une collaboration étroite entre le centre de formation professionnelle et le milieu de stage.
- S'assurer d'un encadrement adéquat des stagiaires par une superviseure ou un superviseur dans le milieu de stage.
- Assurer l'encadrement quotidien des stagiaires de la part du personnel enseignant du centre de formation professionnelle.
- Intervenir en cas de difficulté ou de problème.

---

**Critères de participation**

---

**Phase d'information**

- Consulte la documentation et les ressources nécessaires à la réalisation du stage.
- Recueille des données sur le milieu de travail et sur les tâches à accomplir en tant que stagiaire.

**Phase de réalisation**

- Effectue des démarches pour obtenir un stage en milieu de travail ou prends connaissance du milieu de stage qui lui est attribué.
- Participe aux tâches et aux activités de travail dans le respect des limites du métier et les aspects législatifs, réglementaires et normatifs.
- S'intègre à l'équipe de soins.
- Respecte les règles du milieu de stage.
- Adopte les comportements professionnels attendus.

**Phase de synthèse**

- Produit un bilan de son stage en présentant :
  - une autoévaluation de sa participation;
  - un résumé de son expérience;
  - les tâches et les activités exécutées durant le stage;
  - ses forces et les aspects à améliorer ainsi que des moyens d'y parvenir.

---

**Suggestions de savoirs liés à la compétence**

---

Les suggestions ci-dessous présentent les savoirs liés aux phases du plan de mise en situation.

**Phase d'information**

- Modalités et renseignements relatifs au stage : objectifs et durée de celui-ci, conditions d'encadrement, exigences et critères de participation, etc.
- Renseignements relatifs au milieu de stage : politiques de l'établissement, tenue vestimentaire, décorum, horaire, repas, pauses, aménagement et organisation du travail, emplacement du matériel, etc.

- Renseignements relatifs aux tâches effectuées en milieu de stage : planifier son travail; collaborer aux activités liées à la continuité des soins et des services; effectuer des services d'assistance personnelle liés à la mobilisation, au positionnement et au déplacement de la personne ainsi qu'aux autres activités de la vie quotidienne, etc.
- Entente de stage : précision des modalités, acceptation de l'entente par les parties, etc.

#### Phase de réalisation

- Observation des différentes activités et participation à celles-ci : contexte ou milieu de travail, horaire, tâches et activités de travail, responsabilités, etc.
- Attitudes et comportements favorisant l'intégration en stage : savoir-être et savoir-faire, comportements professionnels, etc.
- Dans l'exécution des tâches et dans les limites du métier, importance du cadre légal, réglementaire et normatif applicable; des politiques, des procédures et des protocoles; des règles liées à l'éthique et aux comportements professionnels attendus; du code de vie de l'établissement, des méthodes de travail ainsi que des règles liées à la santé et à la sécurité au travail pour les personnes, pour soi et pour autrui; et celles liées à l'hygiène, à l'asepsie et aux PDSP.
- Journal de bord : contenu type, compte rendu des tâches et des activités exécutées, accomplies et observées, nouveaux apprentissages, etc.

#### Phase de synthèse

- Format du bilan : document écrit, présentation orale, document audio ou vidéo, rencontre individuelle ou de groupe, etc.
- Importance de l'objectivité dans le bilan.

